

CANACCORD|Financière

FINANCIÈRE CANACCORD INC. NOTICE ANNUELLE

Pour l'exercice clos le 31 mars 2011

1^{er} juin 2011

Table des matières

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	4
<i>Nom, adresse et constitution en société</i>	4
<i>Relations intersociétés</i>	4
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ENTREPRISE	5
<i>Introduction</i>	5
<i>Historique des trois derniers exercices</i>	6
<i>Acquisitions</i>	10
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	11
<i>Vue d'ensemble</i>	11
<i>Canaccord Genuity</i>	12
<i>Gestion de patrimoine Canaccord</i>	16
<i>Non sectoriel et autres</i>	20
<i>Technologies de l'information</i>	20
<i>Régimes de rémunération à base d'actions</i>	21
<i>Gestion des risques</i>	23
<i>Facteurs de risque</i>	28
DIVIDENDES	36
DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	36
<i>Restrictions sur la propriété et les transferts d'actions de la Société</i>	36
MARCHÉ DES TITRES	38
<i>Cours et volume de négociation</i>	38
TITRES BLOQUÉS	39
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	39
<i>Nom, fonction et actionariat</i>	39
LITIGES	41
INTÉRÊT DES MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES DANS LES OPÉRATIONS IMPORTANTES	42
AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	42
CONTRATS IMPORTANTS	42
EXPERTS	43
HONORAIRES POUR LES SERVICES DES AUDITEURS EXTERNES	43
COMITÉS	43
<i>Comité d'audit</i>	43
<i>Comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération</i>	44
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	45
ANNEXE A – CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT	46

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs :

Le présent document contient certains énoncés prospectifs. Ces énoncés ont trait à des événements futurs ou au rendement futur, et ils reflètent les attentes ou les croyances de la direction à l'égard des événements futurs, dont la situation des affaires et la conjoncture économique, et de la croissance, des résultats d'exploitation, du rendement et des perspectives et possibilités d'affaires de Canaccord. Ces énoncés prospectifs reflètent les croyances actuelles de la direction et reposent sur des renseignements dont elle dispose actuellement. Dans certains cas, l'utilisation de termes tels que «peut», «sera», «devrait», «prévoir», «projeter», «anticiper», «croire», «estimer», «prédire», «éventuel», «continuer», «cible», «avoir l'intention de», «entendre» ou l'utilisation négative de ces expressions ou d'autres expressions semblables indiquent des énoncés prospectifs. Par nature, les énoncés prospectifs comportent des incertitudes et risques généraux et particuliers inhérents, et plusieurs facteurs pourraient faire en sorte que les faits ou les résultats réels diffèrent considérablement de ceux dont il est question dans les énoncés prospectifs. Lorsqu'ils évaluent ces énoncés, les lecteurs devraient expressément tenir compte de divers facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, sans toutefois s'y limiter, le contexte commercial et la conjoncture économique, la nature du secteur des services financiers et les risques et incertitudes décrits de temps à autre dans les états financiers consolidés intermédiaires et annuels de Canaccord et dans la présente notice annuelle déposés à www.sedar.com. Ces énoncés prospectifs sont faits en date du présent document et ne seront pas mis à jour ou révisés, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

Notes

Sauf indication contraire ou si le contexte l'exige, «Société» renvoie à Financière Canaccord Inc., et «Canaccord» et «groupe Canaccord» renvoient à la Société et à ses filiales directes et indirectes.

L'exercice de la Société prend fin le 31 mars. Sauf indication contraire, le terme «exercice» utilisé à l'égard d'une année s'entend de la période de 12 mois se terminant le 31 mars de l'année.

Sauf indication contraire, les renseignements figurant aux présentes sont au 31 mars 2011 et exprimés en dollars canadiens.

Structure de l'entreprise

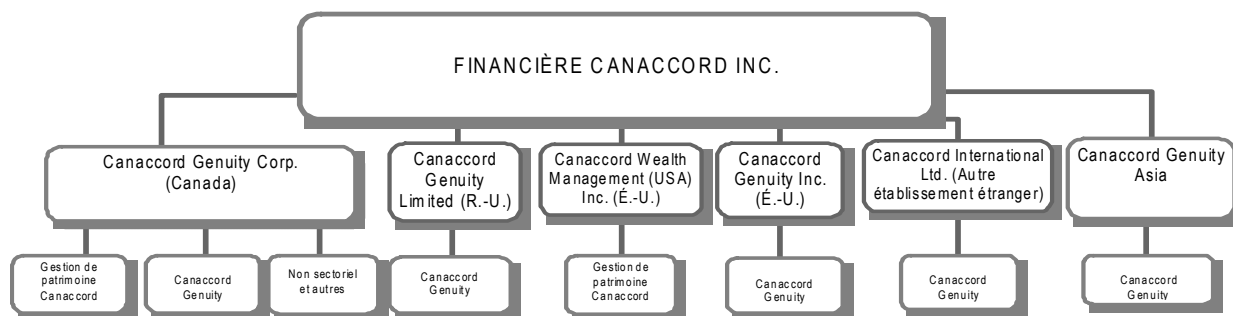
Nom, adresse et constitution en société

Financière Canaccord Inc. a été constituée sous la dénomination Canaccord Holdings Ltd. le 14 février 1997 lorsqu'elle a déposé un mémoire et des statuts auprès du directeur du registre des sociétés (Registrar of Companies) de la Colombie-Britannique en vertu de la loi intitulée Company Act (Colombie-Britannique); elle est maintenue sous le régime de la loi intitulée Business Corporations Act (Colombie-Britannique). En vertu de résolutions adoptées par les actionnaires à l'assemblée générale annuelle de la Société le 21 juin 2004 et du dépôt ultérieur d'un avis de modification de ses statuts ainsi qu'en vertu d'un arrangement approuvé par ordonnance de la Cour suprême de la Colombie-Britannique le 22 juin 2004, la Société a changé sa dénomination pour Canaccord Capital Inc. et a modifié son capital en convertissant en actions ordinaires toutes les catégories d'actions ordinaires, d'actions privilégiées et de débentures alors en circulation. L'arrangement est entré en vigueur le 30 juin 2004. Le 1^{er} avril 2007, la Société a fusionné, dans le cadre d'une fusion verticale simplifiée, avec sa filiale en propriété exclusive 0719880 B.C. Ltd. La Société a changé sa dénomination sociale pour Financière Canaccord le 1^{er} décembre 2009.

Le siège social de la Société est sis au Suite 2200 – 609 Granville Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1H2, et son bureau principal est sis au Suite 1000 – 840 Howe Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V6Z 2M1.

Relations intersociétés

Structure de Financière Canaccord Inc.



La Société est propriétaire, directement ou indirectement, de toutes les actions en circulation des principales filiales suivantes :

<u>Dénomination de la filiale</u>¹	<u>Territoire de constitution en société</u>	<u>Activité principale</u>
Canaccord Genuity Corp.	Ontario	Courtier en valeurs mobilières au Canada
Canaccord Genuity Limited	Angleterre et Pays de Galles	Courtier en valeurs mobilières du Royaume-Uni
Canaccord Genuity Inc.	Delaware	Courtier aux États-Unis
Canaccord Wealth Management (USA) Inc. ²	Minnesota	Courtier aux États-Unis
Beijing Parkview Balloch Investment Advisory Company Limited (qui sera renommée Canaccord Genuity Asia)	Chine	Conseils financiers et services de consultation en Chine
Canaccord International Ltd.	Barbade	Banque et courtier en valeurs mobilières hors du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni et de la Chine

¹) Outre les principales filiales susmentionnées, on compte quatre filiales actives plus petites : Canaccord Estate Planning Services Ltd., Stockwave Equities Ltd., CLD Financial Opportunities Limited et Intelli Corporate Finance Limited.

²) Canaccord Wealth Management (USA) Inc. est une filiale active de Financière Canaccord Inc. dont les titres de participation et les actions avec droit de vote sont détenus par Canaccord Adams Financial Group, Inc.

Développement général de l'entreprise

Introduction

Canaccord, par l'entremise de ses diverses sociétés devancières, exerce ses activités depuis 1950. En 1992, Canaccord a adopté une stratégie de croissance ciblée et est maintenant l'un des chefs de file des courtiers en valeurs mobilières indépendants du Canada. Pour y arriver, Canaccord a fait des investissements considérables dans son infrastructure, et elle s'est appliquée à tisser des liens solides avec sa clientèle.

L'investissement que Canaccord a fait dans ses employés, ses systèmes de TI et dans son infrastructure lui a permis de créer et de soutenir :

- un groupe des marchés des capitaux mondiaux intégré qui fournit des services de financement et de consultation à un vaste éventail de sociétés clientes; des services mondiaux de vente et de négociation pour les clients institutionnels; et une couverture de recherche exhaustive sur un ensemble grandissant de sociétés;
- un réseau élargi de 32 bureaux de Gestion de patrimoine Canaccord et de 271 équipes de conseillers au 31 mars 2011 pour fournir aux particuliers des solutions de planification financière et de gestion de patrimoine ainsi que services de négociation de qualité.

L'un des objectifs à long terme de Canaccord est de maintenir un pourcentage élevé de participation de ses employés. La nature indépendante de Canaccord signifie que la Société est libre des contraintes institutionnelles qui touchent parfois les plus grandes institutions financières. Cette indépendance permet aussi à Canaccord d'offrir une vaste gamme de produits locaux et internationaux à ses clients et la capacité d'agir rapidement lorsque des occasions se présentent ou que des solutions doivent être trouvées sans délai.

Canaccord a affecté des ressources considérables pour établir sa présence à l'échelle mondiale. Aujourd'hui, la Société exerce des activités sur les marchés des capitaux aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Chine et à la Barbade. Ces

bureaux sont axés sur la prestation de services aux sociétés et aux institutions clientes de Canaccord Genuity sur place et à l'étranger. Compte tenu de son expertise des marchés des capitaux, conjuguée à sa force sur les marchés des capitaux au Canada et à sa distribution au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Chine, Canaccord demeure dans une position avantageuse pour offrir à ses clients une vaste gamme de services et de solutions de financement à l'échelle internationale.

Deux importantes initiatives d'expansion de la Société ont été réalisées au cours de l'exercice 2011 :

- En avril 2010, Canaccord a acquis Marchés des capitaux Genuity («Genuity»), apportant aux activités sur les marchés des capitaux de Canaccord des capacités améliorées et complémentaires en matière de fusions et acquisitions et de consultation. L'opération a également élargi la couverture de recherche de Canaccord, en plus d'accroître la force du bureau de négociation canadien de la Société. Par suite de l'acquisition, Canaccord a renommé sa division des marchés de capitaux Canaccord Genuity (anciennement Canaccord Adams).
- En janvier 2011, Canaccord a étendu ses activités à l'Asie grâce à l'acquisition de The Balloch Group Limited («TBG») et a conclu une entente stratégique avec l'Export-Import Bank of China. Ces initiatives ont aidé Canaccord à établir une présence locale en Chine et offriront de nombreuses occasions transfrontalières à nos sociétés clientes en Chine et sur la scène internationale.

En plus de sa croissance et de son expansion, Canaccord continue de maintenir une équipe mondiale intégrée et une culture d'entreprise qui lui permet d'attirer des professionnels chevronnés et de les garder. Canaccord a su établir et favoriser une culture entrepreneuriale chez ses employés des marchés des capitaux, ses équipes de conseillers en placement et son effectif de soutien.

Historique des trois derniers exercices

Par l'entremise de ses principales filiales, Canaccord est une entreprise de services financiers de plein exercice indépendante et de premier plan, qui exerce ses activités dans deux des principaux segments du secteur des valeurs mobilières : la gestion de patrimoine et les marchés des capitaux mondiaux. Ensemble, ces activités offrent une vaste gamme de produits de placement complémentaires, de services de courtage et de services de financement de sociétés à la clientèle de la Société composée de particuliers, d'institutions et de sociétés.

Canaccord continue de miser sur les assises qu'elle a établies et à mettre l'accent sur ses ressources complémentaires qui comprennent :

- sa force sur les marchés des capitaux et son expertise de ceux-ci en Amérique du Nord, en Europe et en Asie;
- des relations solides avec sa clientèle composée de particuliers, d'entreprises et d'institutions;
- des activités de négociation internationales bien implantées;
- une vaste expérience dans le domaine du capital de risque;
- une couverture de recherche ciblée, adéquate et complète.

Au cours des trois derniers exercices, Canaccord s'est concentrée sur l'expansion de ses deux principales divisions, Canaccord Genuity et Gestion de patrimoine Canaccord, et de son infrastructure d'exploitation de ses activités, y compris le développement de systèmes d'information et de technologies exclusifs d'avant-garde. Au cours des exercices 2010 et 2011, Canaccord s'est aussi davantage intéressée à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle de ses activités. De plus, plusieurs importantes initiatives d'expansion ont été réalisées au cours de l'exercice 2011, notamment l'acquisition de Genuity et la percée en Asie grâce à l'acquisition de TBG. Se reporter à la page 10 pour de plus amples renseignements.

En qualité de maison de financement de sociétés, Canaccord tire ses produits surtout des commissions sur ventes, des honoraires de prise ferme et de consultation, et des activités de négociation à titre de contrepartiste. Les activités de la Société sont très sensibles à la situation sur les marchés financiers et à la conjoncture économique, surtout en Amérique du Nord et en Europe. Le rendement de la Société aux exercices 2011 et 2010 s'est considérablement amélioré en regard de l'exercice 2009, alors que la crise financière mondiale avait vu le jour.

Les produits de Canaccord pour la période de trois ans terminée le 31 mars 2011 s'établissent comme suit :

<i>(en milliers \$ CA)</i>	Produits pour les exercices clos les 31 mars		
	2011	2010	2009
Commissions	294 650 \$	235 606 \$	233 104 \$
Financement de sociétés	327 499	215 237	117 916
Honoraires de consultation	84 914	39 200	51 453
Négociation à titre de contrepartiste	43 644	45 982	18 319
Intérêts	24 040	12 965	38 287
Divers	28 884	28 547	18 642
Total	803 631 \$	577 537 \$	477 721 \$

Le tableau suivant présente la répartition des produits de Canaccord par secteur d'activité pour la période de trois ans terminée le 31 mars 2011 :

<i>(en milliers \$ CA)</i>	Produits pour les exercices clos les 31 mars		
	2011	2010	2009
Canaccord Genuity	538 644 \$	363 558 \$	277 351 \$
Gestion de patrimoine Canaccord	233 049	187 046	172 484
Non sectoriel et autres	31 938	26 933	27 886
Total	803 631 \$	577 537 \$	477 721 \$

Exploitation par région géographique

Les produits de Canaccord par région géographique pour la période de trois ans sont les suivants :

<i>(en milliers \$ CA)</i>	Produits pour les exercices clos les 31 mars		
	2011	2010	2009
Canada	598 556 \$	388 772 \$	320 364 \$
Royaume-Uni	92 678	82 454	72 927
États-Unis	111 170	100 417	77 650
Autre établissement étranger ¹	1 227	5 894	6 780
Total	803 631 \$	577 537 \$	477 721 \$

¹⁾ Les produits tirés des activités sur les marchés des capitaux à l'extérieur du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni sont présentés au poste Autres établissements étrangers, qui comprend les activités de Canaccord International Ltd. et de Canaccord Genuity Asia.

Les produits provenant du Royaume-Uni et des autres établissements étrangers sont entièrement tirés des activités de Canaccord Genuity, tandis que les produits au Canada et aux États-Unis proviennent de Canaccord Genuity, Gestion de patrimoine Canaccord, et du secteur Non sectoriel et autres. Aux États-Unis, les produits sont principalement tirés de Canaccord Genuity, et environ 4,4% ont été attribuables aux activités du secteur Gestion de patrimoine Canaccord aux États-Unis au cours de l'exercice 2011.

Au cours de l'exercice 2011, un certain nombre d'événements importants sont survenus à Canaccord :

- Canaccord Genuity a dirigé 138 opérations à l'échelle internationale, chacune dépassant 1,5 million \$, pour mobiliser un produit total de 5,3 milliard \$¹ au cours de l'exercice 2011. Sur ces opérations :
 - le secteur du Canada a été chef de file pour 104 opérations, qui ont mobilisé 3,0 milliards \$²;

¹⁾ Source : FP Infomart et données de la Société. Opérations de plus de 1,5 million \$.

²⁾ Pour toutes les opérations réalisées au Canada, le nombre d'opérations en tant que chef de file et le produit total sont tirés du document intitulé «Full Credit Bookrunner» de FP Infomart, et la participation aux opérations et le produit total sont tirés du document intitulé «Bonus Credit Bookrunner» de FP Informart.

- le secteur du Royaume-Uni a été chef de file pour 9 opérations, qui ont mobilisé 700 millions \$;
- le secteur des États-Unis a été chef de file pour 25 opérations qui ont mobilisé 1,6 milliard \$.
- Au cours de l'exercice 2011, Canaccord Genuity a participé à un total de 426 opérations dans le monde, chacune dépassant 1,5 million \$, mobilisant ainsi un montant brut de 11,1 milliards \$². Sur ces opérations :
 - le secteur du Canada a participé à 352 opérations, qui ont mobilisé 3,4 milliards \$;
 - le secteur du Royaume-Uni a participé à 13 opérations, qui ont mobilisé 1,7 milliard \$;
 - le secteur des États-Unis a participé à 61 opérations, qui ont mobilisé 6,0 milliards \$.
- Canaccord Genuity a réalisé 15 opérations de placement privé d'actions (PPA) réalisées aux États-Unis grâce auxquelles elle a mobilisé un produit de 647,4 millions \$ US au cours de l'exercice 2011.
- Au cours de l'exercice 2011, Canaccord Genuity a été chef de file ou co-chef de file pour les opérations sur actions suivantes :
 - une opération de 382,8 millions \$ CA pour Tahoe Resources Inc. à la Bourse de Toronto
 - quatre opérations distinctes totalisant 375,5 millions \$ CA pour Artis Real Estate Investment Trust à la Bourse de Toronto
 - une opération de 347,6 millions \$ CA pour Eastern Platinum Limited à la Bourse de Toronto
 - une opération de 308,2 millions \$ CA pour Primero Mining Corp. à la Bourse de croissance TSX
 - deux opérations distinctes totalisant 294,7 millions \$ US pour Northern Oil & Gas Inc. à l'AMEX
 - une opération de 213,0 millions \$ CA pour Keegan Resources Inc. à la Bourse de Toronto
 - une opération de 206,3 millions £ pour Rockhopper Exploration Plc. à l'AIM
 - une opération de 205,0 millions £ pour Petra Diamonds Ltd. à l'AIM
 - une opération de 184,1 millions \$ CA pour Baja Mining Corp. à la Bourse de Toronto
 - une opération de 181,1 millions \$ CA pour Canaco Resources Inc. à la Bourse de Toronto
 - une opération de 172,5 millions \$ CA pour Griffiths Energy International (non inscrite en Bourse)
 - une opération de 162,8 millions \$ CA pour Air Canada à la Bourse de Toronto
 - une opération de 145,0 millions \$ CA pour Eacom Timber Corporation à la Bourse de croissance TSX
 - deux opérations distinctes totalisant 115,1 millions \$ CA pour Canacol Energy Ltd. à la Bourse de croissance TSX
 - une opération de 133,0 millions \$ £ pour Bellzone Mining Plc. à l'AIM
 - une opération de 130,0 millions \$ CA pour Canadian Overseas Petroleum Ltd. à la Bourse de croissance TSX
 - deux opérations distinctes totalisant 183,2 millions \$ US pour Triangle Petroleum Corporation à l'AMEX
 - une opération de 92,0 millions \$ US pour Alphatec Holdings sur le NASDAQ
 - une opération de 91,2 millions \$ US pour Amarin Corp. au NASDAQ
 - une opération de 90,9 millions \$ US pour Rubicon Technologies, Inc. sur le NASDAQ
 - une opération de 90,2 millions \$ US pour Abraxas Petroleum sur le NASDAQ
 - une opération de 86,3 millions \$ CA pour Pinecrest Energy Inc. à la Bourse de croissance TSX
 - une opération de 86,3 millions \$ US pour Golden Minerals Company à la Bourse de Toronto
 - une opération de 86,2 millions \$ CA pour Valeura Energy Inc. à la Bourse de croissance TSX
 - une opération de 80,0 millions \$ CA pour Alliance Grain Traders Inc. à la Bourse de Toronto
 - une opération de 76,0 millions \$ US pour NxStage Medical Inc. sur le NASDAQ
 - une opération de 75,0 millions \$ CA pour Petromanas Energy Inc. à la Bourse de croissance TSX
 - une opération de 74,8 millions \$ CA pour International Tower Hill Mines Ltd. à la Bourse de Toronto
 - une opération de 58,2 millions \$ CA pour GLG Life Tech Corporation à la Bourse de Toronto

- une opération de 56,9 millions \$ US pour NPS Pharmaceuticals sur le NASDAQ
 - une opération de 55,0 millions \$ US pour IMRIS Inc. sur le NASDAQ
 - une opération de 53,9 millions \$ CA pour Orezone Gold Corporation à la Bourse de Toronto
 - une opération de 52,0 millions £ pour Aberdeen Latin American Income Fund Limited à la Bourse de Londres
 - une opération de 50,0 millions \$ CA pour Exeter Resources Corporation à la Bourse de Toronto
 - une opération de 50,0 millions \$ US pour Voyager Oil & Gas à l'AMEX
 - une opération de 50,0 millions \$ CA pour Zodiak Exploration Corp. à la Bourse de croissance TSX
- Canaccord Genuity a en outre été conseiller pour les opérations de fusions et acquisitions suivantes au cours de l'exercice 2011 :
 - conseiller de Levon Resources Ltd. dans le cadre de l'acquisition de Valley High Ventures Ltd.
 - conseiller de ArPetrol Inc. dans le cadre de son regroupement avec ArPetrol Ltd.
 - conseiller de Dalsa Corporation dans le cadre de son acquisition par Teledyne Technologies Inc.
 - conseiller de Pediment Gold Corp. dans le cadre de sa fusion avec Argonaut Gold Inc.
 - conseiller de CyDex Pharmaceuticals, Inc. dans le cadre de son acquisition par Ligand Pharmaceuticals Inc.
 - conseiller de Innovectra Corporation dans le cadre de son acquisition par ImmersiFind Inc.
 - conseiller de Rivermine, Inc. dans le cadre de son acquisition par Emptoris, Inc.
 - conseiller de Curamik Electronics GmbH dans le cadre de son acquisition par Rogers Corporation
 - conseiller de Nellix, Inc. dans le cadre son acquisition par Endologix Inc.
 - conseiller de Skana Capital Corp. dans le cadre de sa fusion avec MENA Hydrocarbons Inc.
 - conseiller d'Avenir Diversified Income Trust dans le cadre de l'acquisition de Great Plains Exploration Inc.
 - conseiller de Pacific Equity Partners dans le cadre de l'acquisition des activités de services aux émetteurs de CIBC Mellon
 - conseiller de Dragonwave Inc. dans le cadre de l'acquisition d'Axerra Networks Inc.
 - conseiller de Francisco Partners LP dans le cadre de l'acquisition de Source Photonics Inc.
 - conseiller de Parkbridge Lifestyle Communities Inc. dans le cadre de son acquisition par British Columbia Investment Management Corporation
 - conseiller de SunOpta Inc. dans le cadre de la vente de SunOpta Bioprocess Inc. à Mascoma Corporation
 - conseiller de Pure Technologies Ltd. dans la cadre de l'acquisition de Pressure Pipe Inspection Co.
 - conseiller de Brett Resources Inc. dans le cadre de sa vente à Osisko Mining Corporation
 - conseiller de Primero Mining Corp. dans le cadre de l'acquisition de la mine d'or et d'argent de Goldcorp située à San Dimas
 - conseiller de Corriente Resources Inc. dans le cadre de sa vente à Tongling Nonferrous Metals Group Holdings Co., Ltd. et à China Railway Construction Corporation Limited
 - conseiller de Goldcorp Inc. dans le cadre de la vente de son projet Escobal à Tahoe Resources Inc.

- Au cours de l'exercice 2011, Canaccord Genuity a été conseiller auprès :
 - du comité ad hoc des porteurs de billets non garantis d'Abitibi-Consolidated Inc. et al. dans le cadre de la restructuration d'une dette de 4,0 milliards \$ en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (Canada)
 - de Newport Income Fund dans le cadre de la restructuration de son capital
- Au cours de l'exercice 2011, Canaccord a ouvert cinq nouvelles succursales de gestion de patrimoine utilisant la plateforme de gestion de patrimoine indépendante, qui permet aux conseillers en placement d'exercer leurs activités en tant que mandataires indépendants de la Société, et en a fermé une. Quatre succursales ont aussi été converties à ce modèle d'exploitation.
- Canaccord comptait 271 équipes de conseillers au T4/11, soit 32 de moins qu'au T4/10.
 - Cette baisse est en grande partie attribuable à une révision stratégique de la division Gestion de patrimoine et à la conversion de succursales à la plateforme de gestion de patrimoine indépendante, où chaque succursale est dirigée par un conseiller en placement et représente une équipe de conseillers.

Événements importants survenus après le 31 mars 2011

- Le 15 avril 2011, les actionnaires de Financière Canaccord Inc. ont approuvé les modifications aux statuts constitutifs de la Société afin de clarifier les droits, privilèges, restrictions et conditions se rattachant aux actions de la Société et à modifier le capital autorisé de la Société en créant une catégorie additionnelle d'actions privilégiées. Les modifications procurent à la Société un plus grand choix d'options de financement.

Acquisitions

i) Marchés des capitaux Genuity

Le 23 avril 2010, la Société a achevé l'opération visant l'acquisition du plein contrôle de Genuity, entreprise de services de consultation et de restructuration indépendante et de premier plan au Canada, pour une contrepartie se composant de 26,5 millions d'actions ordinaires de Canaccord évaluées à 271,9 millions \$ et d'une somme au comptant de 30,0 millions \$. Les actions émises ont été évaluées à 10,26 \$ l'action d'après le cours de clôture au 22 avril 2010, soit la veille de la clôture de l'opération. En outre, les vendeurs ont reçu 28,0 millions \$ à titre de rajustement du fonds de roulement par suite de la clôture. La totalité des actions ordinaires de Canaccord émises dans le cadre du prix d'achat ont été placées en main tierce à la clôture et seront libérées au prorata sur cinq ans.

ii) The Balloch Group Limited

Le 22 novembre 2010, la Société a annoncé qu'elle consentait à acquérir la totalité de TBG, société chinoise indépendante de premier plan offrant des services de financement de sociétés dont le siège social se trouve à Beijing. Le prix d'acquisition s'est établi à 3,0 millions \$, plus un montant additionnel maximal de 1,0 million \$ à titre de rajustement du fonds de roulement après la réalisation de l'acquisition. L'acquisition a été conclue le 17 janvier 2011.

Sous la bannière Canaccord Genuity Asia, les activités de Canaccord en Chine seront axées sur la prestation, à des clients en Asie, de services de consultation relatifs aux fusions et acquisitions, aux partenariats stratégiques, aux placements sur les marchés internationaux et au financement par emprunts en Chine.

Description des activités

Vue d'ensemble

Canaccord a des activités bien implantées dans les deux principaux secteurs de l'industrie des services financiers : les marchés des capitaux et la gestion de patrimoine. Ces activités sont soutenues par une infrastructure composée d'équipes des secteurs des technologies de l'information, de la gestion des risques et de la conformité, des services juridiques et des finances.

Canaccord Genuity Environ 627 employés	Gestion de patrimoine Canaccord Environ 684 employés
<p><i>Recherche</i> <i>Ventes et opérations institutionnelles</i> <i>Financement de sociétés</i> <i>Fusions et acquisitions et services de consultation</i> <i>Capital de risque</i> <i>Opérations internationales et à titre de contrepartiste</i> <i>Opérations sur titres à revenu fixe</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Bureaux à Toronto, Londres, Boston, Vancouver, New York, Calgary, Montréal, San Francisco, Houston, Chicago, Minneapolis, Édimbourg, la Barbade, Beijing, Shanghai, Wuhan et Hangzhou • Produits de 538,6 millions \$ pour l'exercice 2011 • Canaccord Genuity a dirigé 138 opérations de plus de 1,5 million \$ à l'échelle mondiale, mobilisant un produit total de 5,3 milliards \$. Aussi à l'exercice 2011, l'équipe a participé à l'échelle mondiale à 426 opérations de plus de 1,5 million \$, mobilisant un produit total de 11,1 milliards \$. Cela comprend : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Canada – 352 opérations de financement d'une valeur totale de 3,4 milliards \$ ▪ Royaume-Uni – 13 opérations de financement d'une valeur totale de 1,7 milliard \$ ▪ États-Unis – 61 opérations de financement d'une valeur totale de 6,0 milliards \$ 	<p><i>Conseils en placement</i> <i>Services de courtage</i> <i>Comptes gérés</i> <i>Comptes à frais fixes</i> <i>Services de gestion de patrimoine</i> <i>Assurance et planification successorale</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • 32 bureaux de détail à l'échelle du Canada • 271 équipes de conseillers • Produits de 233,0 millions \$ pour l'exercice 2011 • Actifs sous administration de 17,0 milliards \$ • Actifs sous gestion de 546 millions \$
<p>Non sectoriel et autres Environ 373 employés</p> <p><i>Conformité et gestion des risques</i> <i>Finances</i> <i>Technologies de l'information</i> <i>Service juridique</i> <i>Exploitation</i> <i>Services de courtage de correspondance Pinnacle</i></p>	

Canaccord Genuity

Canaccord Genuity compte environ 627 employés et professionnels dans ses bureaux situés à Toronto, Londres, Boston, Vancouver, New York, Calgary, Montréal, San Francisco, Houston, Chicago, Minneapolis, Édimbourg, la Barbade, Beijing, Shanghai, Wuhan et Hangzhou. Sur le plan géographique, Canaccord Genuity est composé des divisions d'exploitation suivantes :

- Canada
- Royaume-Uni et autres établissements étrangers
- États-Unis

Produits de Canaccord Genuity

<i>(en milliers \$ CA)</i>	Produits pour les exercices clos les 31 mars		
	2011	2010	2009
Canada			
Marchés des capitaux	301 002 \$	148 214 \$	95 485 \$
Opérations internationales	14 362	11 561	14 604
Négociateurs inscrits	4 882	5 856	6 325
Revenu fixe	18 274	11 950	6 436
Total au Canada	338 520	177 581	122 850
Royaume-Uni et autres établissements étrangers	93 905	88 348	79 707
États-Unis	106 219	97 629	74 794
Total des produits de Canaccord Genuity	538 644 \$	363 558 \$	277 351 \$

Produits

Les produits de Canaccord Genuity proviennent des commissions et des honoraires tirés des opérations de financement de sociétés, des ventes institutionnelles et des activités de négociation ainsi que des gains et pertes de négociation provenant des activités de négociation à titre de contrepartiste de Canaccord. Par conséquent, ces produits sont directement touchés par le niveau des activités des entreprises et des institutions, la situation économique générale, la conjoncture du marché et le contexte commercial au Canada et à l'échelle internationale. De plus, les produits générés par les activités au Canada comprennent les produits tirés de quatre sous-secteurs d'activité : Marché des capitaux, Opérations internationales, Négociateurs inscrits et Revenu fixe.

Les produits de Canaccord et le bénéfice tant de Canaccord Genuity que de Gestion de patrimoine Canaccord sont cycliques et connaissent d'importantes variations d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre en raison de facteurs indépendants de la volonté de Canaccord. Les activités sont touchées par la situation générale sur les marchés boursiers nord-américains, européens et asiatiques, y compris les variations saisonnières. De façon générale, les marchés des capitaux nord-américains ont été moins actifs au cours de la première moitié de l'exercice, période au cours de laquelle nous générons habituellement de 35 % à 40 % des produits annuels. Inversement, au cours du deuxième semestre de l'exercice, nous générons habituellement de 60 % à 65 % des produits annuels.

Canaccord Genuity mène ses activités à partir de 18 bureaux à l'échelle internationale et offre à sa clientèle une vaste gamme de services de recherche, de vente et négociation et de financement de sociétés. Canaccord Genuity a acquis de solides connaissances et compétences en financement de sociétés ainsi qu'un savoir-faire poussé en recherche dans les secteurs suivants : mines et métaux, énergie, agriculture, technologie, télécommunications, produits financiers, produits de consommation, immobilier, transport et produits industriels, infrastructures, développement durable et technologies propres, sciences de la vie, services de soutien, papier et produits forestiers et fiducies de placement.

L'équipe intégrée de Canaccord Genuity fournit aux sociétés et aux institutions clientes des produits et des services complets de haute qualité dans les domaines suivants :

- Recherche
- Ventes et opérations institutionnelles
- Financement de sociétés
- Fusions et acquisitions et services de consultation
- Capital de risque
- Opérations internationales et à titre de contrepartiste
- Opérations sur titres à revenu fixe

La capacité de Canaccord Genuity de cibler et de servir des clients clés dans le marché mondial du financement par actions est un solide facteur de différenciation et un avantage concurrentiel pour la Société. Au cours de l'exercice 2011, Canaccord Genuity a dirigé 138 opérations à l'échelle mondiale, mobilisant un produit total de 5,3 milliards \$. Aussi à l'exercice 2011, l'équipe a participé à 426 opérations à l'échelle mondiale, mobilisant un produit total de 11,1 milliards \$. Sur ces opérations, 47,0 % avaient trait aux secteurs des mines et métaux et de l'énergie, étant donné la forte demande de ressources naturelles sur les marchés mondiaux.

Dix principaux courtiers en valeurs mobilières au Canada classés selon leur participation en nombre d'opérations dirigées – placements d'actions de 1,5 million \$ et plus
(Exercice 2011)

Courtier	Rang	Nombre d'opérations dirigées	Rang	Participation à des opérations dirigées (nombre) ³
Canaccord Genuity	1	138	1	426
Marchés des capitaux RBC	2	96	7	209
Marchés mondiaux CIBC Inc.	3	86	2	234
GMP Securities L.P.	4	81	5	228
Marchés des capitaux BMO	5	72	3	230
Valeurs mobilières Dundee	6	55	8	206
Valeurs Mobilières TD Inc.	7	51	9	183
Valeurs mobilières Cormark inc.	8	49	10	154
Financière Banque Nationale inc.	9	43	6	225
Marchés financiers Macquarie Canada Ltée	10	34	4	229

Source : FP Infomart et données de la Société. Les données de Canaccord incluent également les opérations exécutées par ses établissements au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Chine.

³) Le nombre d'opérations dirigées tient compte des opérations codirigées. Les données relatives aux autres courtiers correspondent aux opérations au Canada seulement.

Canaccord Genuity – Vue d'ensemble

Pour l'exercice clos le 31 mars 2011

(\$ thousands of dollars)	% du total des opérations	% des produits tirés des opérations
Mines et métaux	22,0 %	47,0 %
Énergie	25,1 %	25,2 %
Technologie	6,1 %	4,0 %
Sciences de la vie	9,0 %	9,5 %
Services financiers	9,0 %	0,3 %
Immobilier	9,0 %	2,9 %
Industries diversifiées	8,4 %	4,6 %
Divers	11,4 %	6,5 %
Total	100,0 %	100,0 %

(Note : Divers comprend les secteurs de l'agriculture et des fertilisants, des produits de consommation, des infrastructures, des fiducies de placement, des produits structurés, des services de soutien, du développement durable et des technologies propres, des médias et des télécommunications, du transport et des produits industriels et du papier et des produits forestiers.)

Secteurs

Revenue for the year ended March 31

(\$ thousands of dollars)	2005	2004	2003
Capital markets ⁽¹⁾	95,559	88,821	35,601
International trading	15,452	16,800	7,491
Registered traders	4,275	11,493	10,564
Fixed income	8,278	10,155	9,509
International (UK) ⁽¹⁾	116,090	84,489	28,464
Total Global Capital Markets	239,654	211,758	91,629

Canaccord Genuity – Canada

Pour l'exercice clos le 31 mars 2011

<i>Secteurs</i>	% du total des opérations	% des produits tirés des opérations
Mines et métaux	25,0 %	54,7 %
Énergie	27,0 %	24,0 %
Services financiers	11,6 %	0,4 %
Immobilier	12,2 %	4,1 %
Produits structurés	5,1 %	1,5 %
Industries diversifiées	11,4 %	6,5 %
Divers	7,7 %	8,8 %
Total	100,0 %	100,0 %

(Note : Divers comprend les secteurs des sciences de la vie, des technologies, de l'agriculture et des fertilisants, des produits de consommation, des infrastructures, des fiducies de placement, des services de soutien, du développement durable et des technologies propres, des médias et des télécommunications, du transport et des produits industriels et du papier et des produits forestiers.)

Canaccord Genuity – Royaume-Uni

Pour l'exercice clos le 31 mars 2011

Secteurs	% du total des opérations	% des produits tirés des opérations
Mines et métaux	38,7 %	62,9 %
Énergie	19,4 %	24,8 %
Technologie	19,4 %	2,0 %
Fiducies de placement	9,7 %	5,9 %
Médias et télécommunications	6,5 %	0,5 %
Industries diversifiées	0,0 %	0,4 %
Divers	6,3 %	3,5 %
Total	100,0 %	100,0 %

(Note : Divers comprend les secteurs des sciences de la vie, de l'agriculture et des fertilisants, des produits de consommation, des services financiers, des infrastructures, de l'immobilier, des produits structurés, des services de soutien, du développement durable et des technologies propres, du transport et des produits industriels et du papier et des produits forestiers.)

Canaccord Genuity – États-Unis

Pour l'exercice clos le 31 mars 2011

Secteurs	% du total des opérations	% des produits tirés des opérations
Énergie	19,7 %	30,7 %
Technologie	18,0 %	14,0 %
Sciences de la vie	41,0 %	41,6 %
Développement durable et technologies propres	19,9 %	7,4 %
Divers	1,4 %	6,3 %
Total	100,0 %	100,0 %

(Note : Divers comprend les secteurs des mines et métaux, de l'agriculture et des fertilisants, des produits de consommation, des services financiers, des infrastructures, des fiducies de placement, de l'immobilier, des produits structurés, des services de soutien, des médias et des télécommunications, du transport et des produits industriels, du papier et des produits forestiers et des industries diversifiées.)

Placements en actions de 1,5 million \$ et plus

Exercices clos les 31 mars

(en milliards \$ CA, sauf le nombre d'opérations)

Marché	2011		2010	
	Nombre d'opérations	Valeur totale des opérations	Nombre d'opérations	Valeur totale des opérations
Canada	352	3,4 \$	273	3,1 \$
Royaume-Uni et autres établissements étrangers	13	1,7	21	1,8
États-Unis	61	6,0	42	3,8
Total	426	11,1 \$	336	8,7 \$

Sources : Financial Post Data Group et sources de la Société.

Produits tirés des activités au Canada

Marchés des capitaux

Les produits tirés des marchés des capitaux au Canada proviennent des opérations de financement par actions, des commissions et des honoraires de prise ferme et de gestion liés à l'activité sur les marchés des capitaux au Canada.

Opérations internationales

Canaccord a une vaste entreprise de négociation internationale comptant environ 30 employés qui traitent principalement avec des maisons de courtage américaines qui exécutent des ordres en leur nom sur des actions canadiennes cotées. Canaccord a mis au point un outil de négociation en ligne sûr à l'intention de certains courtiers américains pour l'exécution d'opérations sur des titres canadiens par l'intermédiaire de l'entreprise de négociation internationale de

Canaccord. Cet outil donne accès au système de gestion des ordres de Canaccord et transmet les ordres directement à la Bourse pertinente aux fins d'exécution et d'information.

Négociateurs inscrits

Canaccord compte 18 négociateurs inscrits qui négocient en son nom les titres de participation de ses comptes de capital et de ses comptes de stock. Le rôle des négociateurs inscrits de Canaccord consiste à prendre des positions sur des actions, y compris des actions de sociétés de petite et moyenne capitalisation, à négocier de tels titres et à maintenir des marchés pour celles-ci. Les produits d'exploitation proviennent des gains et des pertes découlant de la négociation à titre de contrepartiste.

Revenu fixe

Le service de négociation des titres à revenu fixe de Canaccord Genuity est exploité à partir des bureaux de Toronto et de Vancouver. Canaccord négocie pour son propre compte divers instruments à revenu fixe, dont des obligations d'État et des bons du Trésor du Canada et des États-Unis, des obligations provinciales, des titres d'organismes gouvernementaux fédéraux et provinciaux et de sociétés d'État ainsi que des titres d'emprunt de sociétés. Canaccord tient généralement des stocks de titres à revenu fixe pour en faciliter la vente à ses clients. Canaccord participe également à des enchères de prise ferme ou agit comme membre d'un syndicat de placement à l'égard de divers titres à revenu fixe de gouvernements ou de sociétés.

Produits tirés des activités du Royaume-Uni et des autres établissements étrangers

Les activités de Canaccord Genuity aux Royaume-Uni regroupent des équipes responsables des ventes institutionnelles et de la négociation, du financement de sociétés et de la recherche. Canaccord est courtier, promoteur et conseiller désigné («Nomad») autorisé pour les sociétés de l'AIM et de la Bourse de Londres. Les produits tirés des activités sur les marchés des capitaux à l'extérieur du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni sont présentés au poste Autres établissements étrangers, qui comprend les activités de Canaccord International Ltd et de Canaccord Genuity Asia. Conjugée à sa force au chapitre des marchés des capitaux tant au Canada qu'aux États-Unis, Canaccord est en excellente position pour servir sa clientèle de sociétés et d'institutions et pour profiter d'occasions offertes dans ce secteur du marché.

Produits tirés des activités aux États-Unis

Les activités de Canaccord Genuity aux États-Unis regroupent des équipes responsables des ventes institutionnelles et de la négociation, du financement de sociétés et de la recherche. Canaccord Genuity est maintenant en excellente position pour servir sa clientèle de sociétés et d'institutions et pour profiter d'occasions offertes dans ce secteur du marché. Cette division sert sa clientèle au moyen de bureaux à Boston, New York, San Francisco, Houston, Chicago et Minneapolis.

Concurrence

En ce qui a trait aux marchés des capitaux, Canaccord Genuity livre concurrence à d'autres maisons de courtage canadiennes et étrangères. Canaccord Genuity rivalise sur le plan du calibre et des habiletés de son personnel professionnel, des prix relatifs des services et produits qu'elle offre, des capitaux disponibles, des relations institutionnelles, de sa capacité d'aider à réaliser des arrangements financiers et de la qualité de son service.

La concurrence s'exerce également au niveau des spécialistes sectoriels en valeurs mobilières. Canaccord Genuity livre concurrence à d'autres institutions financières pour le recrutement de spécialistes du financement de sociétés, de spécialistes de la négociation et d'autres employés spécialisés en fonction de sa gamme de services et de produits, de sa gestion, de sa culture d'entreprise et de sa structure de rémunération des propriétaires.

Gestion de patrimoine Canaccord

Produits

<i>(en milliers \$ CA)</i>	Produits pour les exercices clos les 31 mars		
	2011	2010	2009
Gestion de patrimoine Canaccord	233 049 \$	187 046 \$	172 484 \$

La clientèle de Gestion de patrimoine Canaccord se compose principalement de particuliers et de clients fortunés. Canaccord fournit une vaste gamme de services financiers et de produits de placement aux particuliers, notamment des produits exclusifs et des produits de tierces parties.

Les produits tirés de Gestion de patrimoine Canaccord proviennent des services classiques de courtage à la commission, de la vente de produits et de services tarifés, des intérêts liés aux clients et des honoraires et commissions gagnés par les équipes de conseillers en placement de particuliers à l'égard d'opérations de financement de sociétés et d'opérations mettant en jeu du capital de risque. Les commissions sur la vente de produits de placement et la prestation de services de courtage et autres services financiers sont fonction d'un barème de courtage établi. Des rabais et des rajustements peuvent être accordés par rapport à ce barème, selon l'ampleur des affaires du client, la taille et la complexité de ses opérations et d'autres facteurs pertinents.

Au 31 mars 2011, la division Gestion de patrimoine Canaccord comptait 271 équipes de conseillers. Les équipes de conseillers comprennent généralement un ou plusieurs conseillers en placement et leurs assistants et adjoints, qui gèrent un ensemble commun de comptes clients. Les équipes de conseillers qui sont dirigées par un conseiller en placement ou constituées d'un seul conseiller en placement qui détient son permis depuis moins de trois ans sont exclues du nombre de nos équipes de conseillers, car il faut habituellement trois ans environ à un nouveau conseiller en placement pour se constituer un portefeuille de taille moyenne.

Le groupe Gestion de patrimoine Canaccord compte, à l'échelle du Canada, 32 bureaux de détail établis dans les villes suivantes :

<u>Colombie-Britannique</u>	<u>Yukon</u>	<u>Alberta</u>	<u>Ontario</u>	<u>Québec</u>	<u>Nouvelle-Écosse</u>	<u>Saskatchewan</u>
<i>Abbotsford</i>	<i>Whitehorse</i>	<i>Calgary (4)</i>	<i>Kingston</i>	<i>Montréal</i>	<i>Halifax</i>	<i>Saskatoon</i>
<i>Campbell River</i>		<i>Edmonton</i>	<i>London</i>	<i>Québec</i>		
<i>Kelowna</i>			<i>Ottawa (2)</i>	<i>Gatineau</i>		
<i>Nanaimo</i>			<i>Simcoe</i>			
<i>Prince George (2)</i>			<i>Toronto(2)</i>			
<i>Vancouver – siège social</i>			<i>Waterloo</i>			
<i>Vernon</i>			<i>Thunder Bay</i>			
<i>Victoria</i>			<i>Cobourg</i>			
<i>White Rock</i>			<i>Burlington</i>			

Services

Le groupe Gestion de patrimoine Canaccord est voué à la prestation d'une panoplie de services de courtage complets et de produits et services de gestion de patrimoine à sa clientèle. Nos équipes de conseillers en placement aident les clients à consolider leurs avoirs financiers et à maximiser leurs rendements en fonction de leurs objectifs de placement et de leur tolérance au risque. Canaccord offre à ses clients diverses structures de compte comprenant des comptes à la commission, des comptes à frais fixes, des comptes gérés et des comptes sur marge.

Le groupe Gestion de patrimoine Canaccord offre également des services de gestion de patrimoine reposant sur une structure à frais fixes en plus de services de placement à la commission. Comme le nombre de personnes qui approchent de la retraite augmente, la demande pour divers produits de gestion de patrimoine et services de planification financière est en hausse. Vu cette évolution démographique, davantage de clients préfèrent les services à frais fixes aux produits et services classiques à la commission.

Gestion de patrimoine Canaccord offre les services suivants :

- Conseils en placement
- Services de courtage
- Comptes gérés
- Comptes à frais fixes
- Services de gestion de patrimoine
- Assurance et planification successorale

Les produits et services énumérés ci-dessus sont complémentaires et permettent aux équipes de conseillers d'offrir à leurs clients un éventail complet de services de placement. Traditionnellement, les produits de ce secteur proviennent des commissions sur les opérations. Toutefois, les changements démographiques au cours de la dernière décennie ont fait évoluer les besoins financiers des clients et, en conséquence, il y a une demande accrue à l'égard de produits de comptes gérés, comme les comptes en gestion distincte, de services de planification de la retraite et d'autres services de gestion de

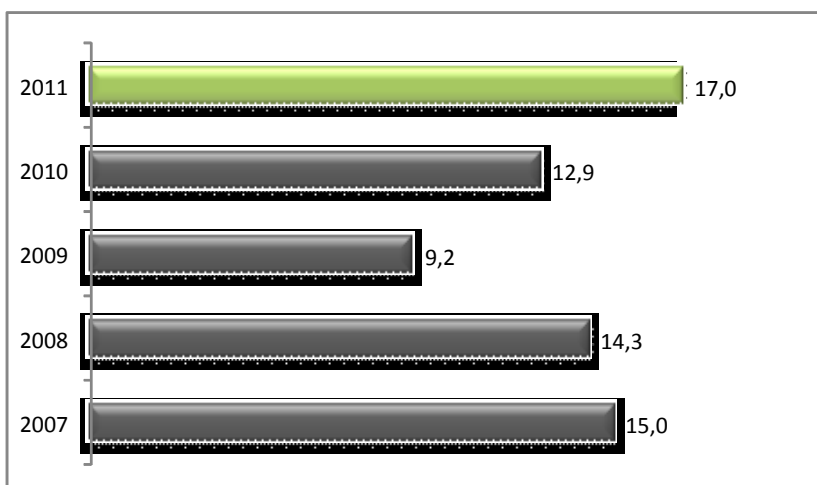
patrimoine. En raison de ces changements, Canaccord s'attend à ce que la composition des produits qu'elle tire de la division Gestion de patrimoine Canaccord reflète une part de plus en plus importante de produits récurrents tirés des honoraires.

Comme il a été mentionné précédemment, les produits de Canaccord et le bénéfice tant de Canaccord Genuity que de Gestion de patrimoine Canaccord sont cycliques et connaissent d'importantes variations d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre en raison de facteurs indépendants de la volonté de Canaccord. De façon générale, les marchés des capitaux nord-américains sont moins actifs au cours de la première moitié de l'exercice de Canaccord, période au cours de laquelle nous générons habituellement moins de 50 % de nos produits annuels. Les produits de Canaccord ont suivi cette tendance au second semestre de l'exercice 2011 et ont représenté 62,5 % des produits annuels pour l'exercice.

Actifs sous administration (ASA)¹

En date du 31 mars 2011, les actifs sous administration (ASA) s'établissaient à 17,0 milliards \$. Les ASA ont reculé annuellement de 4,8 % à l'exercice 2008 et de 35,8 % à l'exercice 2009 pour s'établir à 9,2 milliards \$. Les ASA ont augmenté annuellement de 40,7 % à l'exercice 2010 et de 31,4% à l'exercice 2011 sous l'effet de l'amélioration de la conjoncture économique.

Actifs sous administration (ASA)¹ (en milliards \$ CA)

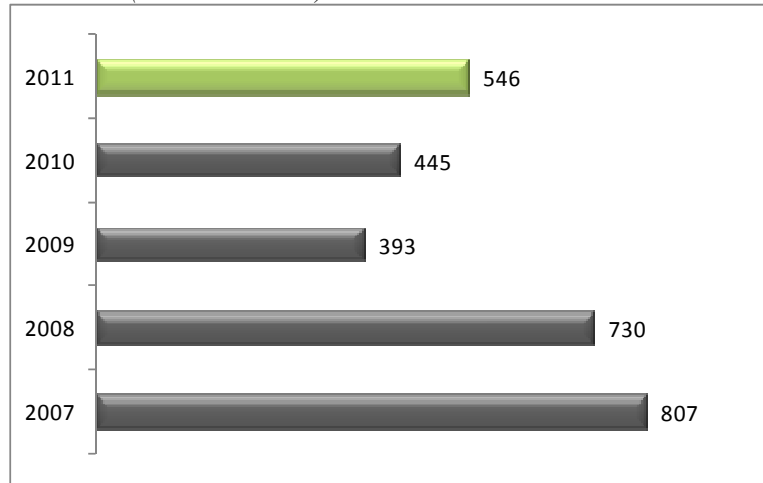


¹⁾ Les ASA représentent la valeur marchande des actifs du client qui sont administrés par Canaccord et dont celle-ci tire des commissions ou des honoraires. Cette mesure englobe les fonds détenus dans des comptes clients de même que la valeur marchande globale de positions acheteurs et vendeurs sur titres. La méthode qu'emploie Canaccord pour calculer les ASA peut différer des approches utilisées par d'autres sociétés et, par conséquent, pourrait ne pas être comparable à celle d'autres sociétés. La direction utilise cette mesure pour évaluer le rendement opérationnel du secteur Gestion de patrimoine Canaccord. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR.

Actifs sous gestion

En date du 31 mars 2011, les actifs sous gestion (ASG) s'établissaient à 546 millions \$. À compter de l'exercice 2009, nous avons reclassé les ASG pour inclure tous les comptes de gestion distincte et les comptes gérés par des conseillers. Les ASG ont augmenté de 52 millions \$ à l'exercice 2010 et de 101 millions \$ à l'exercice 2011, surtout en raison de l'amélioration des conditions du marché au cours de ces exercices.

Actif sous gestion (ASG) ² (en millions \$ CA)



²⁾ Les ASG sont les actifs gérés de manière discrétionnaire dans le cadre de nos programmes généralement appelés *Programme de conseils en placement CC* et *Compte géré CC*. Les services fournis comprennent la sélection des placements et la prestation de conseils en placement. Les ASG sont aussi administrés par Canaccord et sont donc inclus dans les ASA. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR.

Comptes en gestion distincte

Les comptes en gestion distincte (CGD) sont conçus de sorte que chaque compte, plutôt qu'un fonds commun, détienne ses propres titres. Des honoraires sont imputés aux comptes en fonction de leur taille.

Le programme de CGD de Canaccord s'appelle le Programme de conseils en placement CC. Depuis 2005, Canaccord a élargi son programme de CGD pour y inclure une sélection de huit gestionnaires de portefeuille externes. En décembre 2009, les portefeuilles FNB ont aussi été lancés dans le cadre du Programme de conseils en placement CC. Ensemble, ces comptes offrent une gestion de portefeuille professionnelle assortie d'un choix de stratégies convenant aux objectifs de placement du client. Le placement minimal en vertu du Programme de conseils en placement CC est de 100 000 \$.

Comptes gérés par des conseillers

En plus du *Programme de conseils en placement CC*, le groupe Gestion de patrimoine Canaccord offre un programme de comptes gérés par les conseillers connu sous le nom de *Compte géré CC*. Grâce à ce programme, les conseillers en placement qui ont le titre de gestionnaire de portefeuille adjoint ou de gestionnaire de portefeuille peuvent offrir des services de gestion discrétionnaires semblables à ceux offerts par les conseillers en placement inscrits.

Canaccord continue de mettre au point des produits et services en vue d'offrir aux équipes de conseillers en placement la latitude voulue pour proposer le meilleur assortiment de produits à leurs clients, tout en renforçant une culture d'entreprise dans laquelle les équipes de conseillers en placement peuvent exercer leurs activités. Dans le cadre de la plateforme *Compte géré CC*, nous avons ajouté une suite puissante d'outils de gestion de portefeuille conçus spécialement pour soutenir les gestionnaires et gestionnaires adjoints de portefeuille. Des séances de formation nationales ont aussi été offertes pour aider les conseillers à mettre sur pied la plateforme *Compte géré CC*.

Concurrence

Du côté du courtage au détail, Canaccord fait face à la concurrence d'autres courtiers en valeurs, de maisons de courtage en ligne, de banques, de sociétés d'assurance et d'autres institutions financières. Canaccord livre concurrence sur le plan de la qualité de son service, du prix, de la sélection des produits, de l'expertise, de l'innovation et de la réputation.

La concurrence s'exerce également au niveau des conseillers en placement et d'autres spécialistes sectoriels en valeurs mobilières. Comme la concurrence à l'égard du personnel exercée dans le secteur Canaccord Genuity, Canaccord livre concurrence à d'autres institutions financières pour le recrutement de conseillers et d'autres employés spécialisés en

fonction de sa gamme de services et de produits, de sa gestion, de sa culture d'entreprise et de sa structure de rémunération, y compris ses programmes d'actionnariat.

Non sectoriel et autres

Produits

<i>(en milliers \$ CA)</i>	Produits pour les exercices clos les 31 mars		
	2011	2010	2009
Non sectoriel et autres	31 938 \$	26 933 \$	27 886 \$

Le secteur Non sectoriel et autres inclut les Services de courtage de correspondance Pinnacle, les intérêts, les produits et les charges libellés en devises qui ne sont pas précisément attribuables à Canaccord Genuity ou à Gestion de patrimoine Canaccord.

Canaccord exploite une entreprise de services de courtage de correspondance sous le nom de Services de courtage de correspondance Pinnacle («Pinnacle»). Pinnacle fournit à d'autres maisons de courtage des services de compensation et de règlement, d'administration, de négociation et de recherche entièrement intégrés, sûrs et confidentiels. La création de Pinnacle a été un prolongement et une application naturels de l'investissement de taille que Canaccord a fait dans son infrastructure de technologie de l'information et d'exploitation. La direction de Canaccord pense qu'avec la division du secteur canadien des valeurs mobilières en groupes (des courtiers de grande taille appartenant à des banques ou à des intérêts étrangers, de grands courtiers indépendants de plein exercice et un nombre croissant de courtiers-boutiques et de courtiers spécialisés), il existe un potentiel de croissance appréciable pour la prestation de services de courtage de correspondance par Pinnacle auprès de la catégorie des courtiers-boutiques ou courtiers spécialisés.

Le secteur Non sectoriel et autres comprend également les services d'exploitation et de soutien de Canaccord, tels que les fonctions des systèmes de technologie de l'information (TI) de guichet et d'arrière-guichet, de la conformité et de la gestion des risques, de l'exploitation, des questions juridiques, des finances et d'autres fonctions administratives. L'équipe responsable de la technologie de l'information offre des services de maintenance et de soutien des systèmes de technologie de l'information de guichet et d'arrière-guichet de Canaccord. Quant au service de la conformité, il veille sur la solvabilité de la clientèle et est responsable de la surveillance des comptes conformément à certaines exigences juridiques et réglementaires. Le groupe de l'exploitation est responsable de toutes les activités liées au traitement des opérations sur titres, dont l'exécution des ordres d'achat et de vente et le règlement des opérations sur titres. Il est également responsable de la garde des titres des clients. Le service des finances s'occupe de la comptabilité et des contrôles financiers internes et de la présentation de l'information financière et réglementaire externe.

Le 31 mars 2011, le personnel d'exploitation et de soutien comptait environ 373 personnes, dont la plupart travaillent au siège social de Canaccord à Vancouver, en Colombie-Britannique.

Les systèmes de technologie de l'information de guichet comprennent des applications visant la prestation et l'amélioration du service à la clientèle et l'amélioration de l'efficacité et des outils d'accès à l'information des équipes de conseillers en placement de Canaccord et des professionnels de Canaccord Genuity. Les systèmes de technologie de l'information d'arrière-guichet englobent des applications pour les systèmes d'information et de contrôle du traitement des opérations, et de la communication de l'information de gestion. Tous les systèmes de technologie de l'information sont soutenus par une architecture de réseau générale composée de matériel, de logiciel et de liens clés avec des fournisseurs de services stratégiques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section sur la technologie de l'information.

Les activités de gestion des risques et les activités de conformité de Canaccord incluent des procédures qui permettent de repérer, de contrôler, de mesurer et de surveiller l'exposition au risque de Canaccord à tout moment. Les principaux niveaux de risque sont le risque de marché, le risque de crédit, le risque d'illiquidité, le risque opérationnel, le risque stratégique, le risque de réputation, le risque concurrentiel, le risque réglementaire et le risque juridique. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section sur la gestion des risques.

Technologies de l'information

Canaccord s'est engagée à fournir à ses équipes de conseillers, aux professionnels et au personnel de direction de Marchés des capitaux les ressources en matière de traitement de l'information et les solutions en temps réel voulues pour

maintenir un niveau élevé de service à la clientèle. Elle a aussi pris l'engagement de faire en sorte que sa plateforme technologique continue de fournir les ressources nécessaires pour répondre aux exigences quant au niveau accru de service, d'accès à l'information et de traitement de l'information qui est essentiel à la croissance future et à l'expansion de son entreprise. Pour réaliser ces objectifs, Canaccord a comme stratégie d'investir dans la technologie la meilleure et la plus rentable qui soit, et d'utiliser ses relations stratégiques en technologie pour se doter de solutions de pointe en matière de matériel, de logiciels et de processus opérationnels.

Un facteur important du succès de Canaccord à ce jour a été l'établissement de relations adaptatives stratégiques avec des fournisseurs clés du secteur qui lui ont fourni la souplesse voulue pour adopter de nouvelles technologies de façon rentable. Grâce à cette stratégie, Canaccord a établi des relations clés avec les entreprises suivantes :

- Broadridge Financial Solutions – système de transaction intégrée en temps réel pour la tenue des registres des clients et la communication de l'information, la gestion multifonctionnelle des ordres, le traitement des opérations et la tenue et l'historique des comptes
- Hewlett-Packard – matériel et logiciel informatiques reliés aux serveurs, stockage de réseau, matériel informatique de bureau et soutien aux systèmes essentiels
- Telus – réseau étendu entièrement géré et services de télécommunications
- Microsoft – soutien logiciel pour serveurs, postes de travail et systèmes opérationnels
- Cisco – matériel de réseau et de télécommunications, et logiciel de surveillance de réseau
- Thomson Reuters – cotations et information boursières en temps réel

Canaccord tire également parti des relations clés précitées ainsi que d'autres relations pour l'élaboration de projets et de services non stratégiques qui permettent à son service de technologie de se concentrer davantage sur des initiatives à valeur ajoutée stratégiques, des applications et des systèmes commerciaux ainsi que sur la gestion de son réseau.

D'autres projets comprennent les améliorations apportées aux systèmes et à l'architecture de réseau de Canaccord, l'amélioration du service à la clientèle par l'ajout d'applications de traitement de l'information à valeur ajoutée et les améliorations des systèmes de contrôle, de traitement de l'information et de communication de l'information de gestion.

L'investissement continu de Canaccord dans l'amélioration de sa plateforme de technologie de l'information et ses solutions d'affaires sont des facteurs importants de l'efficience et de l'efficacité générales des activités de Canaccord.

Régimes de rémunération à base d'actions

Canaccord offre les régimes de rémunération à base d'actions suivants :

Options sur actions

La Société attribue des options sur ses actions ordinaires à des administrateurs indépendants et à des hauts dirigeants. Les droits rattachés aux options sur actions attribuées à des administrateurs indépendants s'acquièrent sur une période de quatre ans et arrivent à échéance sept ans après la date d'attribution ou 30 jours après que le participant cesse d'être administrateur. Les droits rattachés aux options sur actions attribuées à des hauts dirigeants s'acquièrent sur une période de cinq ans et arrivent à échéance à la première des éventualités suivantes à survenir : a) sept ans après la date d'attribution; b) trois ans après le décès du porteur de l'option ou de tout autre événement mettant fin à son emploi; c) après l'annulation des actions visées par l'option du porteur dont les droits ne sont pas encore acquis, quelle qu'en soit la raison (à l'exception d'une retraite anticipée, mais y compris une démission sans qu'une entente de sortie officielle ne soit conclue ainsi qu'un licenciement motivé); ou d) en cas de retraite anticipée, après qu'il ait été établi que le porteur de l'option a livré concurrence à la Société ou a violé des obligations de non-concurrence, de non-sollicitation ou de non-divulgateion. Le prix d'exercice est fondé sur la juste valeur du marché des actions ordinaires à la date d'attribution. Le prix d'exercice moyen pondéré des options sur actions était de 9,82 \$ au 31 mars 2011.

En mai 2010, la Société a attribué un total de 150 000 options sur actions à six administrateurs indépendants à un prix d'exercice de 8,39 \$ l'action.

Le tableau qui suit présente un sommaire des options sur actions de la Société attribuées aux administrateurs et aux hauts dirigeants au 31 mars 2011 et des variations survenues au cours de la période de neuf mois terminée à cette date.

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
Solde au 31 mars 2009	225 000	15,37 \$
Attribuées	2 224 993	9,34
Solde au 31 mars 2010	2 449 993	9,91
Attribuées	150 000	8,39
Exercées	(58 659)	9,47
Solde au 31 mars 2011	2 541 334	9,82 \$

Des charges de rémunération de 2,1 millions \$ ont été constatées pour l'exercice clos le 31 mars 2011 (1,1 million \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2010).

Régime d'intéressement à long terme

En vertu du régime d'intéressement à long terme (RILT), les unités d'actions temporairement inaccessibles dont les droits sont acquis sur trois ans sont attribuées aux participants admissibles. Pour les employés du Canada, un fonds de fiducie pour les avantages sociaux des employés (la fiducie) a été constitué et : a) la Société y versera des fonds qu'un fiduciaire utilisera pour acheter sur le marché libre des actions ordinaires de la Société qu'il détiendra en fiducie jusqu'à l'acquisition des droits rattachés aux UATI; ou b) la Société émettra des actions ordinaires à même le capital autorisé aux participants à la suite de l'acquisition des droits rattachés aux UATI. Pour les employés des États-Unis et du Royaume-Uni, au moment de chaque attribution d'UATI, la Société attribuera des actions ordinaires qu'elle émettra à même le capital autorisé au moment de l'acquisition des droits s'y rattachant pour chaque participant.

Le coût des UATI est amorti sur la période d'acquisition des droits de trois ans. Une charge de rémunération de 24,1 millions \$ a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 mars 2011 (22,7 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2010).

Programme de maintien en fonction et régime d'intéressement

Programme de maintien en fonction

Par suite de l'acquisition de TGB (page 10), la Société a mis sur pied un nouveau programme de maintien en fonction. Le programme prévoit l'émission de jusqu'à concurrence de 1 187 000 actions ordinaires de la Société assorties d'une période d'acquisition des droits de cinq ans. Le nombre total d'actions dont les droits seront acquis est fonction des produits tirés de Canaccord Genuity Asia au cours de la période d'acquisition des droits. Le nombre total d'actions ordinaires dont les droits seront acquis correspondra aux produits tirés de Canaccord Genuity Asia pendant la période d'acquisition des droits, divisés par 100,0 millions \$ et multipliés par le nombre d'actions ordinaires visé par le programme de maintien en fonction. À mesure que ces niveaux de produits seront atteints pendant la période d'acquisition des droits, la proportion connexe du paiement de maintien en fonction sera constatée à titre de frais de développement, et le nombre applicable d'actions liées au maintien en fonction sera inclus dans le nombre dilué d'actions ordinaires en circulation.

Régime d'intéressement des employés

Mis en œuvre au cours de l'exercice 2006, le régime d'intéressement des employés s'adresse aux cadres clés employés de Canaccord à titre de programme de récompense et de maintien en fonction, tout en offrant une certaine participation aux employés. Canaccord prêtait 40 % du prix d'achat des actions de Canaccord, qui étaient achetées sur le marché libre. Ces prêts-subventions couvrent une période de quatre ans aussi longtemps que l'employé travaille pour la Société. Le coût de ce régime pour l'exercice 2011 a été de 0,2 million \$ (1,0 million \$ en 2010), soit 0,02 % (0,2 % en 2010) des produits consolidés annuels de Canaccord, et a été inclus dans la charge de rémunération au rendement.

Régime de rémunération discrétionnaire

Le 1^{er} octobre 2005, Canaccord a instauré un régime de rémunération discrétionnaire visant à récompenser et à maintenir en poste les conseillers en placement au sein du secteur Gestion de patrimoine Canaccord. Canaccord récompense les conseillers en placement par son programme fondé sur leur production brute et certaines exigences minimales. Le coût du programme de rémunération discrétionnaire pour l'exercice 2011 a été 0,2 millions \$ (néant en 2010), étant donné que la plupart des conseillers en placement sont passés au programme de partenariat décrit ci-dessous.

Programme de partenariat

Au cours de l'exercice 2010, Canaccord a lancé le programme de partenariat dans le but de retenir les conseillers en placement au sein de la division Gestion de patrimoine Canaccord. Canaccord récompense les conseillers en placement par son programme fondé sur leur production historique et certaines exigences minimales. Pour l'exercice 2011, le coût du programme de partenariat s'est établi à 4,6 millions \$ (4,0 millions \$ en 2010), ou 0,6 % (0,7 % en 2010) des produits consolidés.

Régime d'actionnariat des employés

Le 1^{er} avril 2005, Canaccord a mis en place le régime d'actionnariat des employés. Ce régime est offert à tous les employés permanents à temps plein de Canaccord ne travaillant pas au Royaume-Uni. Dans le cadre de ce régime, Canaccord verse des montants équivalents aux cotisations des employés, jusqu'à concurrence d'un maximum de 3 000 \$ par année par employé. Le régime d'actionnariat des employés est géré par une société indépendante, et toutes les actions achetées dans le cadre de ce régime le sont sur le marché libre. Le coût de ce régime pour l'exercice 2011 a été de 2,2 millions \$ (2,2 millions \$ en 2010), soit 0,3 % (0,4 % en 2010) des produits consolidés annuels de Canaccord, et a été inclus dans la charge de personnel.

Changements à la structure de rémunération de Canaccord Genuity

La rémunération au rendement de Canaccord Genuity est un versement de participation à pourcentage uniforme, qui est le même pour les équipes au Canada, au Royaume-Uni, aux États-Unis et aux d'autres établissements étrangers. Certaines charges de personnel sont maintenant en grande partie imputées au compte de rémunération au rendement de Canaccord Genuity et ne sont plus engagées par Canaccord. Au début de l'exercice 2010, une tranche des frais de promotion et de déplacement et les coûts de communication ont également été partagés avec le compte de rémunération au rendement. En pourcentage des produits de Canaccord Genuity, la charge totale au titre de la rémunération a baissé, passant de 53,7 % à l'exercice 2010 à 47,1 % à l'exercice 2011.

Renonciation aux prêts sur actions incitatifs

Canaccord offre des prêts à certains employés visant à financer partiellement l'achat d'actions de la Société et à accroître l'actionnariat des employés. Ces prêts font l'objet d'une renonciation sur une période de trois à cinq ans à compter de l'avance initiale du prêt ou à la fin de cette période de trois à cinq ans. Au cours de l'exercice 2011, la partie abandonnée de ces prêts représentait 8,6 millions \$ (9,5 millions \$ en 2010) ou 1,1 % (1,6 % en 2010) des produits consolidés annuels de Canaccord.

Autre programme de maintien en fonction et régime d'intéressement

Au cours de l'exercice, la Société peut avoir offert un autre programme de maintien en poste ou régime d'intéressement à certains employés, dont le coût total n'était pas important.

Gestion des risques

Vue d'ensemble

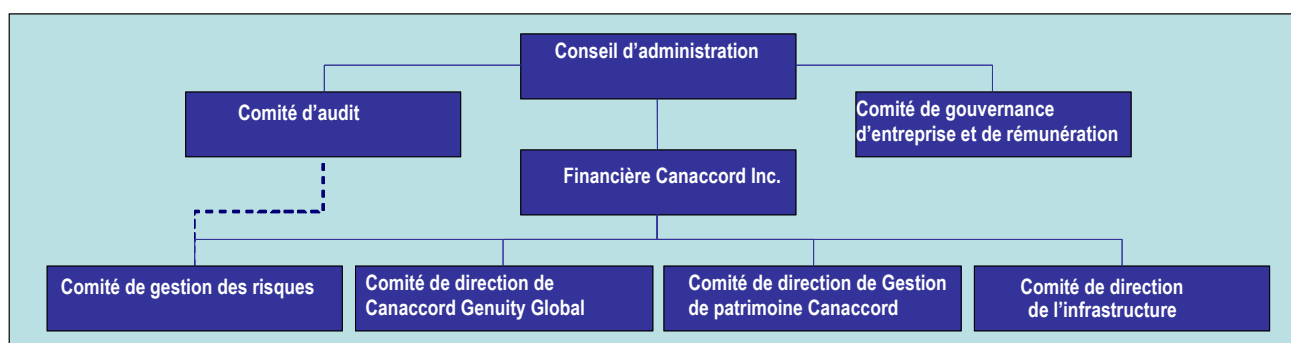
L'incertitude et le risque sont inhérents à toute activité sur les marchés des capitaux. À titre de participant actif aux marchés des capitaux canadien et international, Canaccord s'expose à des risques susceptibles d'entraîner des pertes financières. Les principaux risques de Canaccord sont le risque de marché, le risque de crédit, le risque opérationnel et d'autres risques. Par conséquent, la gestion des risques et la maîtrise de l'équilibre entre le risque et le rendement sont des éléments essentiels au maintien de la stabilité financière et de la rentabilité de Canaccord. Un cadre de gestion des risques efficace est donc partie intégrante du succès de Canaccord.

Structure de gestion des risques et gouvernance

Le processus de gestion des risques rigoureux de Canaccord s'applique à un certain nombre de secteurs fonctionnels et exige des communications fréquentes, du jugement et une bonne connaissance de l'entreprise et de ses produits et marchés. La haute direction de la Société participe activement à la gestion des risques et a élaboré des politiques et des rapports pour lesquels il faut appliquer des procédures et des mesures administratives précises afin d'évaluer et de maîtriser certains risques. Ces politiques et procédures sont constamment révisées et modifiées, car les activités, les marchés et les circonstances changent.

Dans le cadre de la philosophie de Canaccord en matière de risque, le prolongement de la première ligne de responsabilité en gestion des risques incombe aux directeurs de succursale, aux chefs de service et aux directeurs des bureaux de négociation (à l'intérieur de limites prescrites). La surveillance et le contrôle de l'exposition au risque de Canaccord sont menés par un large éventail de systèmes distincts, mais complémentaires, de présentation d'informations sur les finances, le crédit, l'exploitation, la conformité et l'aspect juridique.

La structure de gouvernance de Canaccord comprend ce qui suit :



Le conseil d'administration (le conseil) a surveillé le cadre de gestion des risques à l'échelle de la Société, dont la responsabilité incombe aux comités d'audit et de gestion des risques.

Le comité d'audit aide le conseil d'administration à s'acquitter de sa responsabilité de surveillance en suivant de près l'efficacité des contrôles internes et de l'environnement de contrôle. Également, il reçoit et examine diverses mises à jour trimestrielles et annuelles ainsi que des rapports sur les facteurs de risque importants et le programme général de gestion des risques.

Le comité de gestion des risques aide le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de l'exposition au risque par rapport à l'appétence pour le risque et, de manière générale, du processus de gestion des risques. Le comité de gestion des risques est dirigé par le chef des finances, et les membres du comité comprennent le chef de la direction, le chef de l'exploitation et des représentants de la haute direction des entreprises productrices de revenus clés et des secteurs fonctionnels de Canaccord. Le comité identifie, évalue et surveille les principaux risques auxquels la Société est exposée en examinant et en approuvant l'appétence pour le risque de Canaccord, de même que les politiques, procédures et limites/seuils relatifs aux risques de la Société.

La séparation des tâches et la surveillance exercée par la direction sont des aspects importants du processus de gestion des risques de Canaccord. Cette dernière compte un certain nombre de fonctions indépendantes des entreprises productrices de revenus qui effectuent des activités de gestion des risques, dont la surveillance, l'évaluation et l'analyse des risques. Ces fonctions comprennent la gestion des risques d'entreprise, la conformité, l'exploitation, les contrôles internes et l'analyse financière, la trésorerie, les finances de même que les questions juridiques.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque qu'une variation des cours ou de tout facteur de marché sous-jacent entraîne des pertes. Il incombe à chaque secteur de l'entreprise de s'assurer que ses positions sont prudentes par rapport au risque de marché.

En outre, Canaccord a établi des procédures visant à ce que les risques soient mesurés, étroitement surveillés, maîtrisés et communiqués à la haute direction.

Canaccord est exposée à un risque lié aux cours boursiers, à un risque d'illiquidité et à un risque de fluctuation du fait de ses activités de négociation de titres de participation comme contrepartiste. Elle est également exposée à un risque de taux d'intérêt, à un risque d'écart de taux et à un risque d'illiquidité précis à l'égard de ses opérations comme contrepartiste sur des titres à revenu fixe. En plus de la supervision et de l'examen actifs de ses activités de négociation par sa haute direction, Canaccord atténue son exposition au risque par l'application de diverses limites quant aux concentrations de contrôle, à la répartition et à l'utilisation du capital, ainsi que de politiques et directives en matière de négociation. Canaccord gère et surveille ses risques dans ce domaine en appliquant des mesures quantitatives et qualitatives, à l'échelle de la Société ainsi que par pupitre de négociation et par négociateur. Canaccord exploite un système de mesure de la VaR à l'échelle de l'entreprise pour son portefeuille de titres de participation et de titres à revenu fixe. De plus, la direction examine et surveille le niveau des stocks et les positions, les résultats des opérations de négociation, l'âge des comptes et les niveaux de concentration. Par conséquent, Canaccord s'assure qu'elle est bien diversifiée en ce qui a trait aux facteurs de risque de marché et que ses activités de négociation respectent les niveaux de tolérance au risque établis par la haute direction.

Méthode de la valeur à risque

Afin de mieux comprendre le risque de marché auquel est exposé le portefeuille de Canaccord, la VaR est calculée quotidiennement pour chacun des pupitres de négociation de Canaccord ainsi que pour l'ensemble de la Société. Ces calculs portent sur l'ensemble des portefeuilles de titres de participation et de titres à revenu fixe de Canaccord, à l'exclusion des titres liés aux clients.

Le calcul de la VaR est une méthode statistique qui tente de prédire la perte minimale selon le pire scénario pour le portefeuille de négociation de Canaccord à un niveau de confiance donné (p. ex., 95 %) au cours d'une période déterminée (p. ex., quotidiennement) dans des conditions de marché normales. La VaR de Canaccord est calculée à un niveau de confiance de 95 % au cours d'une période de détention d'une journée. Cela peut être interprété comme la perte minimum en une journée que Canaccord devrait s'attendre à subir dans ses portefeuilles de négociation 5 % du temps (c.-à-d. un jour sur 20). Par exemple, une VaR à 95 % de confiance couvrant 1 million \$ sur une journée prédit que le portefeuille perdra au moins 1 million \$ tous les 20 jours. L'un des avantages de la VaR est que cette simple mesure permet à la direction d'évaluer facilement et de comparer le risque de marché de manière objective pour les divisions et les produits.

Limites de la VaR

Étant donné que la VaR n'estime pas la perte quotidienne maximale que Canaccord pourrait subir, la Société recourt à d'autres méthodes comme la simulation de crise et l'analyse de scénarios pour essayer de comprendre comment la valeur du portefeuille de négociation variera dans des conditions de marché extrêmes. Dans l'application de ces méthodes, des facteurs de marché comme les indices de marché, les écarts de taux, les taux directeurs ou les prix des marchandises sont soumis à des simulations de crise, et la variation du portefeuille prédite qui en résulte est examinée afin de comprendre comment le portefeuille réagirait dans des conditions de marché extrêmes. La simulation de crise et l'analyse de scénarios conjuguées au rapport sur la VaR aident la direction de Canaccord à mieux comprendre le profil de risques des portefeuilles de négociation de la Société.

La VaR a une efficacité limitée, car ses prédictions se fondent sur les fluctuations passées des cours des actifs du portefeuille de négociation ainsi que sur les corrélations passées entre les actifs au cours des douze derniers mois. Comme le passé n'est pas garant de l'avenir, le fait pour la VaR de s'appuyer sur des données historiques constitue l'un de ses principaux inconvénients. Afin d'aider à assurer que la VaR calculée saisit bien le véritable risque de marché de la Société, des contrôles ex post sont effectués à intervalles réguliers. Le processus consiste à examiner les profits et pertes de négociation passés de la Société et à les comparer aux pertes de négociation prédites par la VaR. Dans les cas où les profits et pertes réels ne correspondent pas aux pertes prédites par la VaR à l'intervalle de confiance précisé, les intrants et les hypothèses utilisés dans le calcul de la VaR sont examinés et modifiés au besoin.

L'autre inconvénient du calcul de la VaR à un jour est qu'il suppose que des positions peuvent être liquidées en un seul jour ce qui, selon la taille et la liquidité de la position, n'est pas toujours le cas. Afin d'atténuer cet inconvénient,

Canaccord calcule des statistiques à l'égard du risque d'illiquidité dans le but de faire ressortir les positions les plus illiquides de la Société. Ces statistiques sont obtenues en comparant la taille de chacune des positions de la Société au volume moyen de titres échangés en Bourse de chaque position. Ces statistiques à l'égard du risque d'illiquidité procurent à la direction une information supplémentaire utile dans le cadre de l'évaluation des positions les plus risquées de la Société.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte associé à l'incapacité d'une contrepartie de remplir ses obligations de paiement. Les activités de négociation des clients du secteur Gestion de patrimoine Canaccord et des secteurs d'activité sur marge de particuliers sont la principale source de risque de crédit pour Canaccord. Pour réduire au minimum son exposition financière dans ce domaine, Canaccord applique certaines normes de crédit et effectue des examens financiers à l'égard de clients et des nouveaux comptes.

Canaccord fournit à ses clients un financement sous forme de prêt sur marge. Dans le cadre d'une opération sur marge, Canaccord consent un crédit pour une tranche de la valeur marchande d'une opération sur titres dans le compte d'un client, jusqu'à concurrence de certains plafonds. Le prêt sur marge est garanti par les titres dans le compte du client. Dans le cadre de ces activités de prêt, Canaccord est confrontée à un risque de perte financière dans le cas où un client ne répond pas à un appel de marge si les cours des titres détenus en garantie baissent et si Canaccord est dans l'impossibilité de tirer une valeur suffisante de ces titres. Aux fins des prêts sur marge, Canaccord a établi des plafonds qui sont généralement plus restrictifs que ceux qui sont exigés par les politiques réglementaires applicables.

Canaccord court aussi un risque de perte financière lié aux activités de négociation de ses clients dans le cas où celles-ci se traduisent par des montants exigibles ou en souffrance dans les comptes au comptant partiellement garantis. Canaccord a conçu un certain nombre de contrôles dans son système de gestion des ordres d'achat et de vente automatisés afin que les opérations par compte individuel et par conseiller individuel soient faites en conformité avec les plafonds et les paramètres de risque établis.

Canaccord se livre à diverses activités de négociation et de courtage dans le cadre desquelles les contreparties sont principalement des courtiers en valeurs mobilières, des banques, des chambres de compensation, des Bourses, des intermédiaires financiers et d'autres institutions financières. Ces activités comprennent l'activité de placement pour compte, l'emprunt et le prêt de titres de même que la signature de conventions de mise en pension et de prise en pension de titres. Lorsque les contreparties ne remplissent pas leurs obligations, Canaccord court un risque. Le risque de défaut d'exécution dépend de la solvabilité de la contrepartie et/ou de l'émetteur de l'instrument. Canaccord gère ce risque en imposant pour chaque contrepartie des limites de position individuelles et générales, qu'elle surveille, au sein de chaque segment commercial, et elle passe régulièrement en revue le crédit des contreparties financières, examine les concentrations de titres et de prêts, détient et évalue à la valeur du marché une garantie sur certaines opérations et fait affaire avec certains organismes de compensation qui garantissent l'exécution.

Canaccord comptabilise une provision pour créances douteuses dans le calcul des frais d'administration. Toute perte réelle découlant des activités de négociation de ses clients ou qui s'y rapporte, selon ce qui est exposé ci-dessus, est imputée à cette provision. Par le passé, cette provision a suffi à couvrir les pertes réelles.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de processus internes inadéquats ou ayant échoué, de fraudes, de gens et de systèmes, ou d'autres événements externes, comme des désastres ou des menaces pour la sécurité. Le risque opérationnel est présent dans l'ensemble des activités de Canaccord, y compris les processus, les systèmes et les contrôles utilisés pour la gestion d'autres risques. L'incapacité de gérer le risque opérationnel peut entraîner une perte financière, une atteinte à la réputation, des amendes réglementaires et l'incapacité à gérer les risques de marché ou de crédit.

Canaccord exerce ses activités sur différents marchés et s'en remet à ses employés et à ses systèmes pour traiter un nombre élevé d'opérations. Pour atténuer ce risque, Canaccord a créé un système de contrôles internes et d'automatismes régulateurs aux niveaux appropriés qui comportent notamment le rapprochement des opérations au jour le jour, des procédures de contrôle liées à la compensation et au règlement de même que des contrôles des liquidités, de la sécurité

physique, des procédures d'examen indépendant, des normes relatives à la documentation, des procédures de facturation et de perception ainsi que des contrôles d'autorisation et de traitement à l'égard des opérations et des comptes. De plus, Canaccord a mis sur pied un programme axé sur le risque opérationnel (se reporter à la rubrique «Contrôle et autoévaluation des risques») qui aide la Société à mesurer, gérer, signaler et surveiller les questions concernant le risque opérationnel. Canaccord a également des procédures de reprise après sinistre, des plans de poursuite des activités et des redondances intégrées en cas de panne de système ou de défaillance technique. En outre, Canaccord conclut des ententes de service avec des tiers et a recours à des audits de sécurité, le cas échéant.

Contrôle et autoévaluation des risques

Le contrôle et l'autoévaluation des risques ont pour but de :

- recenser et évaluer les principaux risques inhérents à l'entreprise
- évaluer l'efficacité des contrôles mis en place à l'égard de ces risques principaux
- atténuer les risques par l'établissement de plans d'action visant à améliorer l'environnement de contrôle, au besoin
- fournir à la direction une approche uniforme pour articuler et communiquer les profils de risque de leur domaine de responsabilité
- satisfaire aux exigences réglementaires et aux normes sectorielles

Canaccord a établi un processus visant à établir quels sont les objectifs stratégiques de chaque groupe, unité ou service et à recenser, évaluer et quantifier les risques opérationnels qui restreignent la capacité de la Société d'atteindre ces objectifs. Le programme a démarré en octobre 2009, et des procédures de contrôle et d'autoévaluation des risques ont été exécutées dans l'ensemble des régions géographiques, à l'exception de l'Asie, et dans tous les principaux secteurs d'activité. Les résultats du contrôle et de l'autoévaluation des risques servent spécifiquement à calculer les exigences du capital de risque opérationnel réglementaire pour Canaccord au Royaume-Uni et l'exposition au risque opérationnel dans l'ensemble des régions géographiques. Le contrôle et l'autoévaluation des risques sont mis à jour périodiquement et les résultats sont présentés au comité de gestion des risques et au comité d'audit.

Autres risques

Les autres risques englobent les risques qui ont une incidence importante néfaste sur les activités, mais qui ne correspondent pas au risque de marché, de crédit ou au risque opérationnel.

Risque réglementaire et risque juridique

Le risque réglementaire résulte de la non-conformité aux exigences réglementaires, ce qui pourrait entraîner des amendes ou des sanctions. Canaccord a établi des procédures afin de s'assurer de respecter toutes les exigences légales et réglementaires pertinentes de chaque territoire. Ces procédures comprennent le traitement de certaines questions comme les exigences en matière de capital réglementaire, les exigences d'information, les contrôles internes à l'égard de l'information financière, les pratiques en matière de vente et de négociation, l'utilisation et la garde des fonds de la clientèle, l'octroi de crédit, la perception, la lutte contre le blanchiment d'argent, les délits d'initiés, les conflits d'intérêt et la tenue des comptes.

Le risque juridique découle des possibilités de poursuites au criminel ou de poursuites civiles ou réglementaires intentées contre Canaccord qui pourraient nuire considérablement aux affaires, aux activités ou à la situation financière de la Société. Canaccord compte un conseiller juridique en interne en plus d'avoir accès à un conseiller juridique externe pour l'aider à traiter des questions juridiques liées à l'exploitation et pour la défendre dans le cadre de diverses poursuites.

Les pertes ou les coûts associés aux questions courantes d'ordre réglementaire et juridique sont inclus dans le calcul des frais d'administration dans les états financiers consolidés de Canaccord.

Risque de réputation

Le risque de réputation est le risque qu'une activité entreprise par une société ou ses représentants ternisse son image au sein de la collectivité ou mine la confiance du public à son égard, entraînant un ralentissement des affaires, des

poursuites ou un accroissement de la surveillance réglementaire. Le risque de réputation peut découler de défaillances d'ordre opérationnel, de la non-conformité aux lois et aux règlements ou de l'entrée en bourse d'une société inapte à exercer ses activités. Le risque de réputation peut aussi se refléter dans la satisfaction de la clientèle et les notations externes, comme des rapports d'analystes de titres de participation. En plus de ses diverses politiques, contrôles et procédures en matière de gestion des risques, Canaccord s'est dotée d'un code d'éthique et de conduite des affaires officiel et d'un programme intégré axé sur la commercialisation, la marque, les communications et les relations avec les investisseurs afin de l'aider à gérer et à soutenir la réputation de la Société.

Risques de contrôle

En date du 31 mars 2011, les dirigeants et les administrateurs de Canaccord détenaient ensemble environ 31 % des actions ordinaires émises et en circulation de Financière Canaccord Inc. Si un nombre suffisant de ces actionnaires agissent ou votent ensemble, ils pourront exercer une influence importante sur toute question qui nécessite l'approbation des actionnaires, y compris l'élection des administrateurs de la Société, les modifications à ses statuts, les fusions et les plans d'arrangement en vertu des lois canadiennes, les fusions et la vente d'une partie importante de ses actifs. Cela pourrait empêcher Canaccord de conclure des opérations qui pourraient être bénéfiques à la Société ou à ses autres actionnaires. De plus, des tierces parties pourraient ne pas être intéressées à présenter une offre publique d'achat visant l'acquisition d'une partie ou de la totalité des actions ordinaires en circulation de la Société. En outre, au 31 mars 2011, l'actionnaire le plus important que connaissait la direction était Franklin Templeton Investments Corp., par l'entremise d'un ou plusieurs de ses fonds communs de placement ou autres comptes de gestion. Au 31 mars 2011, il détenait 5 843 973 actions ordinaires de Financière Canaccord Inc., ce qui représente 7,05 % des actions ordinaires en circulation à cette date. Tout changement marqué de ces participations par suite de la vente ou d'une autre cession, ou toute acquisition importante par d'autres, des actions ordinaires sur le marché libre ou dans le cadre d'opérations de gré à gré pourrait entraîner un changement de contrôle et des modifications dans les objectifs ou les pratiques commerciaux, ce qui pourrait influencer sur la rentabilité de Canaccord.

Restrictions sur la propriété et les transferts d'actions ordinaires

Les restrictions sur la propriété et les transferts d'actions ordinaires énoncées dans les statuts de Canaccord pour empêcher des changements de contrôle non autorisés sans le consentement des autorités de réglementation pourraient, dans certains cas, influencer sur la négociabilité et la liquidité des actions ordinaires.

Facteurs de risque

Vue d'ensemble

Le secteur des valeurs mobilières et les activités de Canaccord sont, de par leur nature, assujettis à de nombreux risques inhérents. La conjoncture économique, la concurrence et les facteurs du marché, comme la volatilité des marchés canadiens et internationaux, les taux d'intérêt, le prix des marchandises, les cours du marché, les volumes de négociation et la liquidité auront une incidence importante sur la rentabilité de Canaccord. Les produits tirés de Gestion de patrimoine Canaccord sont liés aux volumes de négociation et, par conséquent, à l'importance de l'activité sur les marchés et au degré de confiance des investisseurs. Les produits tirés de Canaccord Genuity tiennent aux activités de financement par les émetteurs et à la volonté des clients institutionnels de négocier activement et de participer aux opérations sur les marchés des capitaux. Il peut également y avoir un écart entre les fluctuations du marché et le degré d'activités sur le marché par Canaccord, et l'incidence que ces facteurs ont sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Canaccord. De plus, les activités de Canaccord sont cycliques et sont donc assujetties à d'importantes variations des produits et du bénéfice d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre en raison des facteurs dont il est question ci-dessus. Ces facteurs sont indépendants de la volonté de Canaccord et, par conséquent, les produits et le bénéfice net fluctueront, comme ils l'ont fait par le passé.

Un placement dans les actions ordinaires de Canaccord comporte plusieurs risques. Certains de ces risques, y compris le risque de marché, le risque de crédit, le risque opérationnel et d'autres risques peuvent être importants et sont inhérents aux activités de Canaccord. La gestion des risques chez Canaccord constitue une grande priorité en raison de l'importance de son efficacité pour les activités de Canaccord. Pour en savoir plus sur la gestion des risques, se reporter à la page 62 du rapport de gestion.

Les facteurs de risque auxquels la Société est confrontée sont présentés ci-après. Ces risques englobent, sans s'y restreindre nécessairement, ceux qui sont décrits ci-dessous. Les investisseurs devraient examiner attentivement les renseignements présentés ci-dessous et ailleurs dans le présent document avant de prendre des décisions de placement. Il convient de noter que la liste n'est pas exhaustive, mais elle répertorie les risques que Canaccord juge d'une pertinence particulière. D'autres facteurs de risque peuvent exister.

Sommaire des facteurs de risque :

1. Risques associés au secteur des services financiers en général
2. Risque lié à la réglementation
3. Risque découlant de variations du volume des opérations, des cours ou de la liquidité
4. Risque découlant d'un changement de la situation économique et politique ou des conditions du marché
5. Risque lié à des périodes de fléchissement des prix ou de faible activité dans des secteurs ciblés
6. Importantes fluctuations des résultats
7. Risque de change
8. Risque de taux d'intérêt
9. Risque d'illiquidité
10. Risque inhérent aux activités de prise ferme
11. Risque de crédit/contrepartie
12. Inconduite d'employés
13. Politiques et procédures de gestion des risques inadéquates
14. Dépendance à l'égard des systèmes d'information et de communication
15. Incapacité de recruter et de maintenir en fonction du personnel compétent
16. Conflits d'intérêts éventuels
17. Risque juridique
18. Vive concurrence
19. Manque de financement disponible ou de capital réglementaire
20. Gestion insuffisante de la croissance

1. Risques associés au secteur des services financiers en général

De par sa nature, le secteur des services financiers comporte de nombreux risques importants, notamment lorsque les marchés sont volatils ou peu liquides et lorsqu'ils sont touchés par des périodes prolongées de croissance économique faible ou négative. De plus, il y a le risque de pertes découlant de la prise ferme ou de la détention de titres, des opérations sur titres, du manquement d'une contrepartie à ses engagements, d'une fraude d'un client, d'erreurs, de l'inconduite ou d'une fraude d'un employé (y compris l'exécution par des négociateurs d'opérations non autorisées), des défaillances dans le traitement des opérations sur titres, le risque de poursuite, le risque de baisse des produits au cours des périodes où la demande pour les appels publics à l'épargne est faible ou au cours desquelles il y a moins d'activité sur les marchés secondaires et le risque de diminution des marges relativement à la négociation de titres.

2. Risque lié à la réglementation

Le secteur des services financiers est astreint à une abondante réglementation au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et ailleurs dans le monde. L'observation de nombre de ces règlements comporte pour Canaccord beaucoup de risques, surtout dans les domaines où la réglementation prête à interprétation. Lorsqu'il y a infraction à la réglementation, les OCRCVM, la Financial Industry Regulatory Authority (FINRA), la Financial Services Authority (FSA) et d'autres organismes sont habilités à instituer des procédures administratives ou judiciaires pouvant entraîner de la censure, des amendes, des sanctions civiles, une ordonnance d'interdiction, la radiation de l'inscription ou la suspension du courtier ou du conseiller en placement défaillant, la perte du statut de Nomad ou encore la suspension et l'expulsion des membres de la direction ou des employés du courtier en valeurs mobilières, ou d'autres conséquences négatives. L'imposition de telles pénalités ou ordonnances pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Canaccord.

L'ajout de réglementation, la modification des lois et règles en vigueur ou les changements d'interprétation et d'application des lois et règles en vigueur influent directement sur le mode d'exploitation et la rentabilité des maisons de courtage. Canaccord ne peut prévoir les effets de tels changements. De plus, les activités de Canaccord pourraient subir

non seulement l'impact de la réglementation qui s'applique à Canaccord en tant qu'intermédiaire sur le marché financier, mais aussi celle de la réglementation d'application générale. Par exemple, les produits générés par Canaccord dans une période donnée pourraient subir l'influence négative notamment de projets de législation fiscale, de changements à la politique de la concurrence et d'autres règlements et politiques gouvernementaux.

La capacité de Canaccord d'observer toutes les lois et tous les règlements applicables est tributaire de la création, de la mise en œuvre et de la conservation de systèmes, de politiques et de procédures d'observation efficaces, et de sa capacité de recruter et de conserver du personnel compétent à cet égard.

3. Risque découlant de variations du volume des opérations, des cours ou de la liquidité

Les produits de Canaccord pourraient diminuer en cas de baisse du volume des opérations, des cours ou de la liquidité. Des baisses du volume des opérations sur titres et de la liquidité du marché entraînent généralement un recul des produits tirés des activités de négociation et des commissions. Un repli des cours boursiers peut également provoquer une baisse du volume des opérations de prise ferme et pourrait entraîner une diminution des produits tirés des activités de financement de sociétés et donner lieu à des pertes découlant de la réduction de la valeur marchande des titres détenus dans les positions de négociation, de placement et de prise ferme, à une baisse des honoraires versés à Gestion de patrimoine Canaccord et à des retraits d'actifs sous gestion. Une chute imprévue de la valeur marchande des titres peut également rendre les marchés non liquides et amener les émetteurs et les contreparties à manquer à leurs obligations, et entraîner une augmentation du nombre de réclamations et de poursuites. Dans de tels marchés, Canaccord pourrait aussi connaître une baisse de ses produits et les opérations réalisées à titre de contrepartiste et les activités de tenue du marché pourraient se solder par des pertes.

4. Risque découlant d'un changement de la situation économique et politique ou des conditions du marché

La diminution du nombre et de la taille des appels publics à l'épargne ainsi que des fusions et acquisitions, et une réduction des opérations sur titres, du fait d'un changement de la situation économique et politique ou des conditions du marché, pourraient entraîner une baisse importante des produits que Canaccord tire des activités de Gestion de patrimoine Canaccord et de Canaccord Genuity. La quantité et la rentabilité de ces activités sont tributaires de bon nombre de facteurs ayant des répercussions à l'échelle nationale et à l'échelle internationale, y compris la situation économique et politique et l'état du marché; le niveau et la volatilité des taux d'intérêt, les changements aux lois et aux règlements, l'exposition aux fluctuations du cours des devises, l'inflation, les dépôts et les retraits dans les fonds communs de placement et fonds de retraite, les scandales financiers, la guerre ou l'insurrection ainsi que la disponibilité de capitaux et de financements à court et à long terme.

5. Risque lié à des périodes de fléchissement des prix ou de faible activité dans des secteurs ciblés

Les produits de Canaccord sont portés à être moins élevés en période de fléchissement des prix ou d'inactivité du marché pour les titres de sociétés œuvrant dans les secteurs de prédilection de Canaccord. Les activités de Canaccord sont particulièrement tributaires du marché pour les placements en actions par des sociétés des secteurs des mines et métaux, de l'énergie, de la technologie et des médias, des sciences de la vie, des produits de consommation, de l'immobilier, des infrastructures et du développement durable. Par le passé, ces secteurs ont affiché une grande volatilité, en ce qui a trait non seulement au nombre et à la taille des placements en actions, mais aussi au volume des opérations sur le marché secondaire et au prix des nouvelles émissions.

La croissance des produits de Canaccord dans les exercices précédents vient en grande partie de la forte progression du nombre et de la taille des opérations de prise ferme réalisées pour des sociétés œuvrant dans les secteurs visés par Canaccord et de la montée connexe des opérations exécutées sur les titres de ces sociétés sur le marché secondaire. Les activités de prise ferme dans les secteurs visés par Canaccord peuvent ralentir pour plusieurs raisons, y compris l'incertitude du marché, l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et certaines questions connexes. Le rendement trimestriel d'une société ou d'un secteur d'activité qui est inférieur aux attentes d'un analyste ou des fluctuations des perspectives à long terme peuvent avoir des effets défavorables importants sur les activités de prise ferme et de courtage.

Les clients en financement de sociétés de Canaccord font généralement appel à Canaccord à court terme, au cas par cas, pour des opérations particulières sur les marchés des capitaux ou pour des opérations de consultation particulières. Si, pendant des périodes marquées par le ralentissement des activités sur les marchés dans ses secteurs cibles, Canaccord ne

réussit pas à trouver un nombre substantiel de nouveaux mandats qui produisent une rémunération à la conclusion fructueuse des opérations, ses activités et ses résultats d'exploitation pourraient alors en souffrir.

6. Importantes fluctuations des résultats

Les produits et les résultats d'exploitation de Canaccord peuvent fluctuer d'un trimestre et d'un exercice à l'autre en raison de divers facteurs, y compris le nombre d'opérations de prise ferme réalisées, le nombre d'opérations de courtage institutionnel et de détail effectuées, les variations des dépenses liées à l'effectif, les dépenses liées aux poursuites et les frais d'établissement de nouvelles entités opérationnelles. Les produits de Canaccord tirés des opérations de prise ferme sont comptabilisés uniquement lorsque les titres faisant l'objet de la prise ferme commencent à être négociés. Par conséquent, le moment où Canaccord constate les produits tirés d'une opération importante peut influencer considérablement sur ses résultats d'exploitation trimestriels. La structure de coûts de Canaccord vise actuellement à satisfaire la demande pour les opérations de financement de sociétés. Ainsi, malgré le caractère variable de la rémunération au rendement, Canaccord pourrait subir des pertes si la demande pour ce type d'opérations chutait plus vite que sa capacité de modifier sa structure de coûts, qui inclut les charges de personnel fixes. En raison des facteurs énoncés ci-dessus et d'autres facteurs, rien ne garantit que Canaccord sera en mesure d'afficher une rentabilité soutenue d'un trimestre ou d'un exercice à l'autre.

7. Risque de change

Les résultats de Canaccord sont présentés en dollars canadiens. Une partie des activités de Canaccord sont exercées et réalisées en livres sterling, en dollars américains et en yuan chinois. Toute fluctuation de la livre sterling, du dollar américain et du yuan chinois par rapport au dollar canadien peut entraîner des variations du résultat étendu de Canaccord. Canaccord gère une certaine partie de son risque de règlement en monnaies étrangères en couvrant périodiquement ses règlements en attente par l'achat de monnaies étrangères. Cependant, cette solution peut ne pas suffire et ne contre pas l'incidence que toute variation du change pourrait avoir sur la présentation de l'information financière de Canaccord en dollars canadiens non plus que la possibilité que ces variations portent atteinte aux activités et à la situation financière de Canaccord.

8. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations de taux d'intérêt influent sur la valeur des instruments financiers et des titres à revenu fixe détenus par Canaccord. Canaccord tente de minimiser et de contrôler son exposition au risque de taux d'intérêt au moyen d'une analyse quantitative de ses positions nettes en titres à revenu fixe. Canaccord couvre ses positions, le cas échéant, de façon à réduire au minimum son exposition nette au risque de taux d'intérêt.

Déoulant du risque de taux d'intérêt est le risque lié à la variation de l'écart entre les taux d'intérêt sur les actifs risqués et ceux sur les actifs sans risque, communément appelé «écart de taux». Cette variation de l'écart de taux peut nuire à la valeur des titres à revenu fixe détenus par Canaccord.

9. Risque d'illiquidité

La liquidité, ou l'accès facile à des fonds, est essentielle pour la Société et toutes les autres sociétés de services financiers en général. Une liquidité insuffisante peut être une cause de faillite pour des sociétés de services financiers. En outre, les problèmes perçus de liquidité plutôt que les problèmes réels de liquidité peuvent également être une cause de faillite pour ces sociétés. Les perceptions de liquidité insuffisante peuvent influencer sur le comportement des clients de Canaccord et sur la volonté des contreparties de conclure des opérations de courtage avec la Société. La liquidité de Canaccord pourrait être touchée en raison de circonstances que la Société pourrait être incapable de contrôler, comme les pertes d'exploitation, le manquement d'une contrepartie, une perturbation générale des marchés ou des problèmes opérationnels.

Le manque de fonds nécessaires pourrait également limiter la capacité de la Société de verser des dividendes ou de rembourser la dette. Par le passé, la Société est parvenue à combler ses besoins de financement au moyen de ses fonds autogénérés, de la vente d'actions ordinaires et d'emprunts à court ou long terme auprès de tiers. Même si la Société

détient actuellement suffisamment de capitaux et de liquidités, rien ne garantit qu'un financement suffisant sera à la portée de la Société ni, le cas échéant, qu'il le sera à des conditions lui convenant.

10. Risque inhérent aux activités de prise ferme

La prise ferme comporte des risques financiers et des risques liés à la réglementation. Canaccord peut subir des pertes si elle ne réussit pas à revendre les titres qu'elle s'est engagée à acheter ou si elle est forcée de liquider les titres qu'elle s'est engagée à acheter à une valeur inférieure au prix d'achat convenu.

De plus, Canaccord (y compris quand elle agit à titre de co-chef de file) peut maintenir des positions importantes dans des titres particuliers. L'intensification de la concurrence devrait continuer à faire fondre les marges des prises fermes, réduisant ainsi la rentabilité. Canaccord peut aussi être exposée à des dommages importants quant à la communication d'informations fausses ou trompeuses ou à des omissions dans les prospectus et dans d'autres communications ou documents produits pour le placement des titres pris ferme et elle peut s'exposer à des réclamations et à des poursuites à l'égard de ces placements.

11. Risque de crédit/contrepartie

Canaccord court le risque que des tiers qui lui doivent des sommes, des titres ou d'autres actifs ne respectent pas leurs obligations. Ces tiers incluent des contreparties, des clients, des agents ou des chambres de compensation, des Bourses et d'autres intermédiaires du secteur financier, ainsi que des émetteurs dont elle détient des titres. Ces tiers pourraient ne pas respecter leurs obligations en raison d'une faillite, d'un manque de liquidités, de problèmes d'exploitation ou d'autres facteurs.

Canaccord offre du financement sous forme de prêts sur marge à des particuliers. Dans le cadre d'une opération sur marge, Canaccord consent un crédit pour une tranche de la valeur marchande d'une opération sur titres dans le compte d'un client, jusqu'à concurrence de certains plafonds. Le prêt sur marge est garanti par les titres dans le compte du client. Pour ces activités de prêt, Canaccord est exposée à un risque de perte financière si le client manque à un appel de marge par suite d'une chute des cours des titres détenus en garantie et si Canaccord ne peut vendre les titres détenus en garantie à un prix couvrant l'encours du prêt.

Bien que Canaccord examine régulièrement le risque de crédit auquel elle est exposée à l'égard de certains clients, contreparties, secteurs, pays et régions dont le crédit pourrait, à son avis, être source d'inquiétudes, le risque de défaillance pourrait découler d'événements ou de circonstances difficiles à détecter, comme la fraude. Canaccord pourrait également ne pas obtenir des renseignements exhaustifs ou exacts concernant le risque de crédit inhérent à une contrepartie.

12. Inconduite d'employés

Dans le secteur des services financiers, il y a eu plusieurs cas très publicisés de fraude ou d'inconduite d'employés au cours des dernières années, et Canaccord s'expose à ce type de risques. Canaccord pourrait notamment, en raison de l'inconduite d'employés, être liée à des opérations qui dépassent les limites autorisées ou qui comportent des risques inacceptables, ou elle pourrait ne pas avoir connaissance d'activités non autorisées ou infructueuses qui, dans l'un ou l'autre cas, peuvent entraîner des risques ou des pertes inconnus ou non gérés. De même, l'inconduite des employés peut porter sur l'usage inapproprié de renseignements confidentiels, ce qui pourrait donner lieu à des sanctions prévues par règlement et à une atteinte sérieuse à la réputation de Canaccord. Il n'est pas toujours possible d'empêcher l'inconduite des employés, et les mesures que Canaccord prend pour prévenir et déceler ces activités pourraient ne pas toujours être efficaces.

13. Politiques et procédures de gestion des risques inadéquates

Les politiques et procédures de gestion des risques de Canaccord reposent sur le comportement passé du marché et sont fondées sur des évaluations de certains renseignements ayant trait aux marchés, aux clients et à d'autres questions. Les stratégies et les techniques de gestion des risques de Canaccord pourraient ne pas être pleinement efficaces pour réduire les risques dans tous les marchés ou contre tous les types de risques, et il pourrait y avoir des situations où les procédures et méthodes en place ne peuvent pas prévoir adéquatement les risques existants ou futurs, ou des cas où l'exposition peut

être considérablement plus élevée que ce que les mesures passées indiquent. Par conséquent, rien ne garantit que les politiques, systèmes et procédures de gestion des risques de Canaccord suffiront pour prévenir une perte financière importante.

14. Dépendance à l'égard des systèmes d'information et de communication

Canaccord est très dépendante des systèmes de communications et d'information. Toute défaillance ou interruption de ses systèmes, ou de ceux de tiers dont des fournisseurs de services, des chambres de compensation et des Bourses, pourrait occasionner des délais ou d'autres problèmes susceptibles de nuire aux activités de vente, de négociation, de compensation, de règlement et autres services aux clients, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation de Canaccord. Rien ne garantit que Canaccord pourra éviter de telles défaillances ou interruptions des systèmes, y compris celles causées par des tremblements de terre, des incendies ou d'autres catastrophes naturelles, des pannes d'électricité ou de systèmes de télécommunications, des cas fortuits, des actes de guerre ou de terrorisme ou autres, ni que ses procédures et moyens de sauvegarde en cas de tels défauts et interruptions seront adéquats. Bien que Canaccord soit dotée de procédures de sauvegarde, de doubles systèmes, d'une capacité excédentaire et de plans de continuité des opérations, rien ne garantit que ces procédures et plans suffiront ou seront adéquats en cas de défaillance ou de catastrophe et, par conséquent, un tel événement pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Canaccord.

Les activités de Canaccord reposent également sur le traitement, le stockage et la transmission sécuritaires des données confidentielles et de toute autre information dans les systèmes et les réseaux informatiques. Même si Canaccord prend des mesures protectrices et essaie de les modifier à mesure que les circonstances le requièrent, les systèmes informatiques, les logiciels et les réseaux pourraient être vulnérables à un accès non autorisé, à des virus informatiques ou à tout programme malveillant et à d'autres événements qui pourraient porter atteinte à la sécurité. Si un ou plusieurs de ces événements survenaient, cela pourrait constituer une menace pour les données confidentielles ou d'autres informations de Canaccord, de ses clients ou de ses contreparties, traitées et stockées et transmises par les systèmes ou réseaux informatiques, ou provoquer des interruptions ou des dysfonctionnements informatiques chez les clients, les contreparties ou des tiers. Canaccord pourrait être obligée de consacrer des ressources additionnelles considérables pour modifier ses mesures de protection ou enquêter sur les vulnérabilités ou d'autres risques et les éliminer, et Canaccord pourrait faire l'objet de litiges et subir des pertes financières qui ne sont pas assurées ni entièrement couvertes par une police d'assurance détenue par Canaccord.

15. Incapacité de recruter et de maintenir en fonction du personnel compétent

Les activités de Canaccord reposent sur les grandes compétences, souvent hautement spécialisées, de ses employés. L'établissement et la consolidation de relations avec des clients et des clients éventuels dépendent en partie de l'employé. Le maintien en poste de conseillers en placement, d'experts en services de financement de sociétés, en recherche, en vente et en négociation ainsi que du personnel de gestion et d'administration est fondamental pour Canaccord.

La concurrence entre employeurs recherchant ce personnel chevronné est très intense, surtout parce que de nouvelles entreprises de courtage au détail tentent de percer le marché et que certaines entreprises de services financiers sans courtage et d'autres maisons de courtage de valeurs ciblent ou augmentent leurs efforts dans les mêmes ou certains des mêmes domaines que ceux de Canaccord. Bien que le taux de roulement de ses professionnels n'ait jamais été très élevé, rien ne garantit que Canaccord ne perdra pas d'employés clés dans le futur, en raison notamment de cette concurrence ou pour d'autres raisons. La perte d'un conseiller en placement ou d'un expert en services de financement de sociétés, en recherche ou en vente et en négociation, plus particulièrement d'un membre de la haute direction ou de tout autre professionnel d'expérience jouissant d'un réseau étendu de relations dans un secteur donné, pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation de Canaccord.

Cette difficulté à recruter des employés et à les maintenir en fonction a fait augmenter les coûts de rémunération, et Canaccord prévoit que cette tendance se poursuivra. Rien ne garantit que Canaccord sera en mesure de trouver un nombre suffisant de nouveaux employés possédant les compétences requises, et ce, en temps opportun et à des conditions financières qu'elle juge acceptables. L'incapacité éventuelle de trouver de nouveaux employés pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation futurs.

16. Conflits d'intérêts éventuels

Des membres de la haute direction, des administrateurs et des employés de Canaccord peuvent, à l'occasion, investir dans des titres de sociétés fermées ou ouvertes ou dans des fonds de placement dans lesquels Canaccord, ou un membre de son groupe, investit ou pour lequel Canaccord exécute des mandats de financement de sociétés, publie de la recherche ou fait fonction de teneur de marché. Il y a certains risques que, en raison d'un tel placement, un administrateur, un membre de la direction ou un employé prenne des mesures qui vont à l'encontre des intérêts de Canaccord.

En outre, certains administrateurs de Canaccord siègent également au conseil d'administration d'autres sociétés œuvrant dans une vaste gamme de secteurs; par conséquent, le risque que ces administrateurs puissent se retrouver en situation de conflits d'intérêts existe.

17. Risque juridique

Plusieurs volets des activités de Canaccord comportent des risques de responsabilité importants. Un preneur ferme s'expose à de lourdes responsabilités en vertu des lois sur les valeurs mobilières, d'autres lois et des décisions des tribunaux, y compris des décisions relatives à la responsabilité des preneurs fermes et aux limites d'indemnisation des preneurs fermes par les émetteurs. Par exemple, une maison de courtage qui agit à titre de preneur ferme peut être tenue responsable des communications d'informations fausses ou trompeuses ou des omissions de faits dans le prospectus relatif aux titres faisant l'objet du placement, ou une maison de courtage peut devoir répondre des déclarations de ses analystes en valeurs mobilières ou d'autres membres de son personnel. Les risques incluent également la responsabilité éventuelle pour les opinions sur le caractère équitable d'une opération et d'autres conseils que Canaccord donne aux participants à des opérations stratégiques. Ces conseils nécessitent souvent de procéder à une analyse complexe et d'utiliser un jugement professionnel, ce qui peut engendrer d'autres litiges. Ces dernières années, le nombre de poursuites intentées dans le secteur des valeurs mobilières a augmenté, y compris les recours collectifs visant à obtenir des dommages-intérêts élevés. Canaccord pourrait également faire l'objet de poursuites, y compris des poursuites non fondées. Comme elle entend présenter une défense vigoureuse en cas de telles poursuites, Canaccord pourrait devoir engager des frais juridiques importants et cela pourrait ternir considérablement sa réputation, et, de ce fait, l'empêcher de conclure des affaires intéressantes et nuire à nos activités futures. Toute décision défavorable rendue contre Canaccord dans le cadre d'une poursuite ou d'une réclamation pourrait avoir des répercussions importantes sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Les risques juridiques auxquels Canaccord est exposée comprennent une responsabilité éventuelle en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou en cas de litiges civils si ses conseillers en placement ou ses employés manquent aux exigences relatives au profil d'investissement de l'épargnant, font des déclarations fausses ou trompeuses à l'égard d'opérations sur titres, donnent effet à des opérations non autorisées, faillent à mettre en œuvre des instructions d'une manière appropriée, commettent une fraude, font un usage abusif des fonds des clients ou contreviennent à une loi, une règle ou une exigence. Cela pourrait avoir une incidence néfaste importante sur les résultats d'exploitation ou la situation financière de Canaccord.

Lorsque Canaccord recrute des conseillers en placement ayant une clientèle œuvrant auprès d'autres employeurs, certains engagements de non-concurrence ou de non-sollicitation et d'autres obligations en vertu de contrats ou du common law peuvent s'appliquer. L'ancien employeur peut réclamer des dommages-intérêts ou demander une injonction contre le conseiller en placement ou Canaccord, et Canaccord peut devoir déboursier certaines sommes au titre de montants adjugés, de règlements et de frais juridiques.

18. Vive concurrence

Canaccord évolue dans le secteur hautement concurrentiel du courtage de valeurs mobilières et des services financiers. Les concurrents directs de Canaccord sont de grandes maisons de courtage du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni, des filiales de courtage de valeurs mobilières de grandes banques à charte, d'importantes institutions régionales et des participants de moindre envergure dans des créneaux précis du marché. Bien d'autres sociétés possèdent des ressources humaines et financières plus importantes que celles de Canaccord. Ces concurrents rivalisent directement avec Canaccord pour conquérir des clients pour les services aux particuliers et les services de financement de sociétés, et recruter des conseillers en placement, des spécialistes et d'autres membres du personnel. Les concurrents de plus grande envergure sont capables d'annoncer leurs produits et services à l'échelle nationale ou régionale et peuvent disposer d'un

plus grand nombre de canaux diversifiés pour leurs produits, y compris la distribution au détail. Les maisons de courtage à escompte déploient des efforts de vente intenses sur le plan des prix et de la promotion. De plus, certains concurrents sont dans le domaine des services de financement de sociétés depuis bien plus longtemps que Canaccord et peuvent par conséquent jouir d'un certain avantage sur le plan de l'accès aux occasions d'affaires et au capital. Cette concurrence pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation de Canaccord ainsi que sur sa capacité d'attirer et de conserver des personnes hautement qualifiées. Rien ne garantit que Canaccord réussira à livrer concurrence efficacement. Canaccord est d'avis que certaines des occasions de croissance les plus importantes se présenteront à l'extérieur du Canada. Pour tirer parti de ces occasions, Canaccord devra se mesurer à des établissements financiers actifs sur les marchés internationaux, notamment au Royaume-Uni et en Chine. Certains de ces établissements sont de plus grande taille que Canaccord, jouissent d'une meilleure capitalisation, bénéficient d'une meilleure présence locale et évoluent sur ces marchés depuis plus longtemps que Canaccord.

19. Manque de financement disponible ou de capital réglementaire

L'entreprise de Canaccord dépend de la disponibilité de financement suffisant et de fonds propres réglementaires conformément aux exigences réglementaires applicables. Les engagements de prise ferme nécessitent une ponction sur les fonds propres et, par conséquent, la capacité de Canaccord de prendre des engagements de prise ferme peut être limitée par son obligation de se conformer à la réglementation sur les capitaux propres nets en tout temps. Les autres activités de Canaccord Genuity et de Gestion de patrimoine Canaccord nécessitent également des ponctions sur les capitaux propres pour les besoins de la réglementation. Bien que le capital de Canaccord devrait être suffisant pour satisfaire à ses besoins en capital, rien ne garantit que Canaccord pourra continuer à avoir accès à du capital de financement ou à des fonds propres réglementaires à l'avenir selon des modalités qu'elle juge acceptables.

20. Gestion insuffisante de la croissance

Au cours des dernières années, Canaccord a connu une croissance importante de ses activités, y compris le nombre d'employés. Cette croissance a nécessité, et continuera de nécessiter, des investissements accrus dans le personnel de gestion, les systèmes et les contrôles financiers et de gestion, ainsi que dans les installations, ce qui, en l'absence d'une croissance soutenue du bénéfice, entraînerait une baisse de ses marges d'exploitation par rapport au niveau actuel.

Dans le cadre de sa stratégie commerciale, Canaccord a acquis et achètera encore des actifs ou des entreprises qui épousent ses activités actuelles ou qui les complètent. Ces acquisitions comporteront certains risques, dont l'exposition à des obligations inconnues des sociétés acquises, des coûts et des frais d'acquisition plus élevés que prévu, des investissements accrus dans la formation de personnel de gestion et d'exploitation et dans les systèmes et installations de gestion et des finances, des difficultés découlant de l'intégration des activités et du personnel des sociétés acquises et des dépenses connexes, l'interruption des activités courantes, le détournement du temps et de l'attention de la direction et une dilution possible pour les actionnaires. Il se pourrait que Canaccord ne réussisse pas à surmonter ces obstacles et les autres problèmes liés à des acquisitions, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur ses activités.

Dividendes

La Société a déclaré les dividendes suivants sur ses actions ordinaires pour la période de trois ans terminée le 31 mars 2011 :

Trimestre	Dividendes	Date de clôture des registres	Date de paiement
T1/09	0,125 \$	29 août 2008	10 septembre 2008
T2/09	Suspendu	Suspendu	Suspendu
T3/09	Suspendu	Suspendu	Suspendu
T4/09	Suspendu	Suspendu	Suspendu
T1/10	Suspendu	Suspendu	Suspendu
T2/10	0,05 \$	20 novembre 2009	10 décembre 2009
T3/10	0,05 \$	26 février 2010	10 mars 2010
T4/10	0,05 \$	4 juin 2010	15 juin 2010
T1/11	0,05 \$	27 août 2010	10 septembre 2010
T2/11	0,05 \$	19 novembre 2010	10 décembre 2010
T3/11	0,075 \$	4 mars 2011	15 mars 2011
T4/11	0,10 \$	3 juin 2011	15 juin 2011

Le conseil d'administration en déterminera le montant et le moment à son entière discrétion. Tous les paiements de dividendes seront tributaires de la conjoncture économique générale, de la situation financière, des résultats d'exploitation et des besoins en capital de Canaccord, ainsi que d'autres facteurs que le conseil jugera pertinents.

Description de la structure du capital

Le capital autorisé de la Société est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, et de deux catégories d'actions privilégiées, chacune étant d'un nombre illimité et pouvant être émises en série, dont 83 156 489 actions ordinaires et aucune action privilégiée sont émises et en circulation en date du 31 mai 2011.

Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes de la manière et au moment où ils sont déclarés par le conseil d'administration de la Société et ont droit à un vote par action sur toutes les questions faisant l'objet d'un scrutin à toutes les assemblées des actionnaires. Au moment d'une liquidation volontaire ou non ou de la dissolution de la Société, les porteurs d'actions ordinaires ont droit à une quote-part du reliquat des actifs disponibles aux fins de distribution, après règlement des obligations.

Les actions privilégiées peuvent être émises à l'occasion en une ou plusieurs séries. Le conseil d'administration de la Société peut :

- déterminer le nombre maximal d'actions de chaque série, déterminer qu'il n'y a aucun plafond ou modifier sa décision à cet égard;
- donner un nom servant à identifier les actions de chaque série ou modifier ce nom; et
- assortir les actions de chaque série de droits et restrictions particuliers ou modifier lesdits droits et restrictions.

Restrictions sur la propriété et les transferts d'actions de la Société

En vertu des règles établies par certaines autorités de réglementation en valeurs mobilières du Canada et des États-Unis, l'actionariat d'un courtier en placement est assujéti à certaines restrictions. Pour permettre à Canaccord de se conformer à ces exigences, les statuts constitutifs de la Société comportent les dispositions suivantes.

- La Société peut exiger d'un souscripteur ou cessionnaire d'actions proposé qu'il soumette une déclaration relative à la détention d'actions de la Société à titre de propriétaire véritable et à toute autre question que les administrateurs jugent pertinente aux fins de déterminer si l'immatriculation de la souscription ou du transfert entraînerait une contravention aux statuts constitutifs ou aux exigences

légales ou réglementaires applicables. La Société peut aussi exiger en tout temps une déclaration lorsque des procurations sont sollicitées auprès des actionnaires à ou avant une assemblée des actionnaires ou lorsque, de l'avis des administrateurs, la détention d'actions par une personne est susceptible de contrevenir aux statuts constitutifs ou aux exigences légales ou réglementaires applicables.

- La Société a le pouvoir de refuser d'émettre une action, d'inscrire un transfert d'action et de révoquer les droits de vote à l'égard de toute action de toute catégorie, si :
 - a) après l'émission ou l'immatriculation du transfert, l'actionnaire (avec les personnes avec qui elle a des liens ou les membres de son groupe) détiendrait à titre de propriétaire véritable ou contrôlerait, directement ou indirectement, une «participation importante» dans la Société sans avoir obtenu toutes les approbations requises de toutes les autorités de réglementation en valeurs mobilières pertinentes; ou
 - b) la personne qui demande l'émission ou l'immatriculation du transfert refuse de signer et délivrer une déclaration à l'égard de sa propriété véritable d'actions de la Société.

À ces fins, une «participation importante» signifie, en ce qui a trait à la Société :

- a) à l'égard des règles applicables de l'OCRCVM et de la Bourse de croissance TSX Inc., la détention : i) de titres avec droit de vote assurant au moins 10 % des votes afférents à la totalité des titres avec droit de vote de la Société; ii) d'au moins 10 % des titres participatifs en circulation de la Société; ou iii) d'une participation représentant au moins 10 % du total des titres de La Corporation Canaccord Genuity;
- b) à l'égard des règles applicables de la Bourse de Toronto, la détention, directe ou indirecte, à titre personnel ou de concert avec toute autre personne : i) assurant au moins 20 % des votes rattachés à la totalité des titres avec droit de vote; ii) conférant le droit de recevoir au moins 20 % de toute distribution versée sur le bénéfice; et iii) représentant au moins 20 % du capital social ou des titres participatifs de la Société;
- c) à l'égard des règles applicables de la Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) (qui renvoient à une participation importante en utilisant «position importante»), le fait de détenir le pouvoir d'orienter ou de faire orienter la gestion et les politiques de La Corporation Canaccord Genuity, que ce soit du fait de la possession de titres, d'un contrat ou de toute autre manière, et une personne est réputée détenir une position importante dans le capital social de la Société en vertu des règles de la Bourse si, directement ou indirectement, elle a le droit : i) d'exercer au moins 10 % des droits de vote afférents aux titres avec droit de vote; ou ii) de recevoir au moins 10 % du bénéfice net de la Société;
- d) à l'égard des règles applicables de l'Autorité des marchés financiers au Québec, la propriété ou détention, directe ou indirecte, de plus de 10 % des droits de vote afférents aux titres émis par la Société; et
- e) à l'égard des règles applicables de la Financial Industry Regulatory Authority (FINRA) des États-Unis, un changement dans l'actionariat détenu dans la Société faisant en sorte qu'une personne ou entité possède, détienne ou contrôle, directement ou indirectement, au moins 25 % des titres.

La Société a le droit, à titre d'intermédiaire, de vendre, par la voie d'une Bourse désignée par les administrateurs de la Société, ou en l'absence de telle désignation, par contrat privé ou de toute autre manière, un nombre indéterminé d'actions de toute catégorie détenues par une personne en contravention aux statuts constitutifs, si les administrateurs de la Société déterminent que la vente est nécessaire ou souhaitable pour assurer le respect des statuts constitutifs et des exigences légales ou réglementaires applicables. La Société a aussi le droit de procéder à une telle vente si une personne omet de répondre à une demande de déclaration visée par les statuts constitutifs. Toute vente semblable sera assujettie à certaines conditions procédurales (énoncées dans les statuts constitutifs), y compris l'émission d'un avis du projet de vente.

Ces restrictions sur les transferts et l'émission d'actions de la Société ne s'appliquent généralement pas dans le cas d'une émission ou d'un transfert en faveur d'un courtier en placement ou d'une société de portefeuille d'un tel courtier dans la mesure où le transfert s'inscrit dans le cours normal des affaires de son entreprise de courtage. Le conseil

d'administration de la Société a le pouvoir d'établir les règles et procédures qu'il juge nécessaires et appropriées pour la mise en œuvre de ces dispositions.

La loi intitulée *Financial Services and Markets Act 2000* (Royaume-Uni) impose aux contrôleurs et contrôleurs proposés de Canaccord Genuity Limited l'obligation d'obtenir l'approbation de la Financial Services Authority (FSA) avant de prendre le contrôle ou de hausser le niveau de contrôle détenu (dans certaines circonstances). Le défaut d'obtenir cette approbation constitue une infraction en vertu du paragraphe 191(3) de la *Financial Services and Markets Act 2000* (Royaume-Uni). La FSA dispose d'un délai maximal de trois mois pour examiner un tel changement de contrôle et décider de l'approuver ou non. Un contrôleur ou contrôleur proposé devrait tenir compte du délai requis à cette fin lorsqu'il décide du moment où il donnera son avis. En ce qui a trait à Canaccord Genuity Limited, un «contrôleur» est une personne qui (avec ses associés) détient au moins 10 % des actions de la Société ou qui est en mesure d'influer de manière importante sur la gestion de la Société grâce à son actionnariat dans la Société.

Ces restrictions sur la propriété et les transferts d'actions ordinaires peuvent avoir une incidence sur la négociabilité et la liquidité des actions ordinaires. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Facteurs de risques».

Marché des titres

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (TSX), sous le symbole «CF», ainsi qu'à l'AIM, branche de la Bourse de Londres, sous le symbole «CF.».

Cours et volume de négociation

Le tableau suivant présente les cours de clôture extrêmes ainsi que le volume de négociation mensuel pour les actions ordinaires de la Société à la TSX.

Mois	Haut	Bas	Volume de négociation mensuel
Avril 2011	15,20 \$	14,00 \$	1 336 934
Mars 2011	15,65 \$	13,03 \$	2 546 900
Février 2011	16,41 \$	14,94 \$	3 580 600
Janvier 2011	15,41 \$	13,50 \$	1 488 600
Décembre 2010	14,42 \$	12,50 \$	3 605 700
Novembre 2010	12,62 \$	10,30 \$	2 745 200
Octobre 2010	10,70 \$	10,09 \$	977 500
Septembre 2010	10,72 \$	9,96 \$	2 156 100
Août 2010	10,89 \$	9,56 \$	3 163 500
Juillet 2010	9,77 \$	8,77 \$	1 184 100
Juin 2010	9,53 \$	8,40 \$	2 036 400
Mai 2010	10,54 \$	7,95 \$	3 752 800
Avril 2010	11,48 \$	10,18 \$	1 016 400

Titres bloqués

À la connaissance de la Société, les actions ordinaires suivantes étaient bloquées au 31 mars 2011 ou font l'objet de restrictions qui interdisent leur cession avant une certaine date. Dans tous les cas de blocage, la Société peut exercer sa discrétion pour libérer les actions bloquées ou modifier les restrictions relatives à la date avant la date prévue.

	Nombre total d'actions ordinaires bloquées ou soumises à des restrictions quant à la date	Pourcentage des actions diluées en circulation	2011	2012	2013 ou après
Blocage en vertu du régime d'intéressement des employés	32 965 546	38,4 %	1 410 913	7 796 436	23 758 197

Le «blocage en vertu du régime d'intéressement des employés» constitue l'ensemble des actions qui ne pouvaient pas être négociées et qui étaient détenues en raison du programme de maintien en fonction et des contrats d'emploi pour les employés de la Société au 31 mars 2011. Les actions sont bloquées et libérées selon les modalités énoncées dans des conventions individuelles. Par suite de l'acquisition de Genuity, 26,5 millions d'actions ont été émises et bloquées le 23 avril 2010. Ces actions sont libérées au prorata sur une période de cinq ans; par conséquent, 5,3 millions d'actions ont été libérées le 23 avril 2011.

Administrateurs et dirigeants

Nom, fonction et actionnariat

Sont présentés ci-après, pour chaque administrateur et haut dirigeant de la Société, son nom, sa municipalité de résidence, son poste, sa période de service et sa principale fonction au cours des cinq dernières années. Chaque administrateur de la Société occupe ses fonctions jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (qui a été convoquée pour le 24 juin 2011) ou jusqu'à l'élection ou à la nomination de son remplaçant, sauf si son poste devient vacant plus tôt, conformément aux statuts constitutifs de la Société, ou qu'il devient inapte à agir comme administrateur.

Chaque haut dirigeant reste en fonction au gré du conseil d'administration.

Nom, municipalité de résidence et poste occupé	Fonction principale au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis
HOWARD R. BALLOCH Beijing (Chine) Administrateur	Président du conseil de Canaccord Genuity Asia; Président du conseil et fondateur de The Balloch Group	2011
CHARLES BRALVER Westport, Connecticut Administrateur	Associé de Massif Partners LLP; doyen associé principal de International Business and Finance et directeur exécutif du Center for Emerging Market Enterprises, The Fletcher School, Tufts University	2010
PETER M. BROWN ¹ Vancouver, Colombie-Britannique Président du conseil d'administration et administrateur	Président du conseil et fondateur de la Société et de La Corporation Canaccord Genuity	1997 ¹
MASSIMO C. CARELLO ² Londres (Angleterre) Administrateur	Administrateur de sociétés et investisseur privé dans des sociétés ouvertes	2008
WILLIAM J. EEUWES ^{2,3,4} Burlington, Ontario	Premier vice-président et directeur général de	2002

Administrateur	Manuvie Capital	
PHILIP J. EVERSHED Toronto, Ontario Administrateur	Directeur général des services de financement de sociétés de La Corporation Canaccord Genuity; associé de Marchés des capitaux Genuity	2010
MATTHEW GAASENBEEK Toronto, Ontario Administrateur	Vice-président à la direction, directeur général et chef du groupe Valeurs mobilières de La Corporation Canaccord Genuity	2010
MICHAEL D. HARRIS ^{3,5} Toronto, Ontario Administrateur	Conseiller d'affaires principal de Cassels Brock & Blackwell LLP; conseiller d'affaires principal de Goodmans LLP	2004
TIMOTHY J.D. HOARE London (Angleterre) Administrateur	Président du conseil et chef de la direction de Canaccord Genuity Limited	2005
DAVID J. KASSIE ⁶ Toronto, Ontario Président du conseil du Groupe et administrateur	Président du conseil du Groupe de la Société et de Canaccord Genuity Corp.; associé de Marchés des capitaux Genuity	2010
TERRENCE A. LYONS ^{2,3,7} Vancouver, Colombie-Britannique Administrateur principal	Président du conseil de Northgate Minerals Corporation	2004
MARK G. MAYBANK ⁸ Toronto, Ontario Chef de l'exploitation et administrateur	Chef de l'exploitation de la Société et président et chef de l'exploitation de La Corporation Canaccord Genuity	2006
PAUL D. REYNOLDS Toronto (Ontario) Chef de la direction et administrateur	Président et chef de la direction de la Société	2005
MICHAEL A. WALKER West Vancouver, Colombie-Britannique Administrateur	Investisseur dans des sociétés fermées et Senior Fellow de l'Institut Fraser et président de The Fraser Institute Foundation	2006
JOHN B. ZAOZIRNY Calgary, Alberta Administrateur	Vice-président du conseil de La Corporation Canaccord Genuity	2004

- 1) En 1968, M. Brown a joint les rangs de la société qui exerçait auparavant les activités de Financière Canaccord Ltée; il est devenu administrateur de la Société en 1997 lors de la réorganisation des sociétés du groupe Canaccord et de la constitution de la Société.
- 2) Membre du comité d'audit.
- 3) Membre du comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération
- 4) M. Euwes a été administrateur d'une société fermée, Micro-Optics Development Corp., jusqu'en avril 2003. Dans l'année ayant suivi sa démission, cette société a fait l'objet d'une mise sous syndic et s'est placée sous la protection des lois en matière d'insolvabilité.
- 5) M. Harris a été administrateur de Naturade, Inc., société ouverte des États-Unis, jusqu'en août 2006. Dans l'année ayant suivi sa démission, cette société a procédé à une réorganisation en vertu du chapitre 11 du *Bankruptcy Code* des États-Unis. M. Harris est administrateur de Grant Forest Products Inc. Le 25 juin 2009, la Cour supérieure de justice de l'Ontario (rôle commercial) a rendu une ordonnance en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* («LACC») à l'égard de Grant Forest Products Inc.
- 6) M. Kassie était président du conseil et administrateur de SkyPower Corporation au moment où, le 12 août 2009, la Cour supérieure de justice de l'Ontario (rôle commercial) a rendu une ordonnance en vertu de la LACC à l'égard de SkyPower Corporation. La réalisation des biens de la société (désormais appelée Interwind Corp.) est en cours et, à ce jour, aucun paiement n'est en souffrance à l'égard des créanciers.
- 7) M. Lyons était administrateur et chef de la direction de FT Capital Ltd. (FT Capital), laquelle était sous le coup d'une interdiction d'effectuer des opérations sur valeurs en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba et en Ontario pour avoir omis de déposer ses états financiers depuis l'exercice terminé le 31 décembre 2001. FT Capital a été liquidée et dissoute le 30 juin 2009 et M. Lyons a cessé d'être administrateur. M. Lyons est aussi administrateur de Royal Oak Ventures Inc. (Royal Oak), laquelle est actuellement sous le coup d'une interdiction d'effectuer des opérations sur valeurs en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec pour avoir omis de déposer ses états financiers depuis l'exercice terminé le 31 décembre 2003. M. Lyons a été administrateur d'International Utilities Structures Inc. (IUSI), laquelle s'est vu accorder, le 17 octobre 2003, une protection à l'encontre de ses

créanciers par la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta, en vertu de la LACC. Le 31 mars 2005, une ordonnance a homologué le plan définitif de restructuration d'IUSI en vertu de la LACC et M. Lyons a démissionné à titre d'administrateur. M. Lyons a été élu au conseil d'administration de FT Capital, Royal Oak et IUSI principalement en raison de sa précieuse expérience et de ses compétences en matière de restructuration financière dans un contexte d'insolvabilité.

- 8) Jusqu'en juillet 2001, M. Maybank agissait à titre d'administrateur et de vice-président à la direction de Itemus Inc., société cotée à la Bourse de Toronto, au moment où la société a fait une cession de ses biens en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada).

Outre MM. Peter Brown, Mark Maybank et Paul Reynolds, les seuls autres hauts dirigeants de Financière Canaccord Inc. sont Brad Kotush de Toronto (Ontario), qui est vice-président à la direction et chef des finances de Financière Canaccord Inc. et de La Corporation Canaccord Genuity, et Peter Virvilis de Vancouver (Colombie-Britannique), qui est vice-président à la direction, Exploitation et trésorier de Financière Canaccord Inc. et de La Corporation Canaccord Genuity. M. Kotush s'est joint à Canaccord en 1998 à titre de vice-président, Projets spéciaux, et a été chef des finances et secrétaire de Canaccord Capital (Europe) Limited (maintenant Canaccord Genuity Limited), ainsi que chef de l'information et vice-président principal des Finances de La Corporation Canaccord Genuity. M. Virvilis est entré à Canaccord en 1987 à titre de trésorier.

Au 31 mai 2011, les administrateurs et hauts dirigeants de la Société susmentionnés, collectivement, détenaient à titre de propriétaires véritables ou contrôlent, directement ou indirectement, un total de 10 333 955 actions ordinaires, soit 12,43 % des actions ordinaires émises et en circulation à cette date.

Conflits d'intérêts

Des membres de la haute direction, des administrateurs et des employés de Canaccord peuvent, à l'occasion, investir dans des titres de sociétés fermées ou ouvertes ou dans des fonds de placement dans lesquels Canaccord, ou un membre de son groupe, investit ou pour lequel Canaccord exécute des mandats de financement de sociétés, publie de la recherche ou fait fonction de teneur de marché. Il y a certains risques que, en raison d'un tel placement, un administrateur, un membre de la direction ou un employé prenne des mesures qui vont à l'encontre des intérêts de Canaccord. En outre, certains administrateurs de Canaccord siègent également au conseil d'administration d'autres sociétés œuvrant dans une vaste gamme de secteurs; par conséquent, le risque que ces administrateurs puissent se retrouver en situation de conflits d'intérêts existe.

Litiges

Dans le cours normal des affaires, la Société, à titre de maison de courtage, est partie à des litiges et, au 31 mars 2011, elle était défenderesse dans diverses poursuites judiciaires. La Société a inscrit des charges à payer pour les affaires en litige lorsque les paiements sont probables et peuvent raisonnablement être estimés. Même si l'issue de ces poursuites dépend d'une résolution future, l'évaluation et l'analyse de ces poursuites par la direction indiquent que la résolution ultime probable de ces poursuites, prises isolément ou dans leur ensemble, n'aura pas d'effet important sur la situation financière de la Société. Les poursuites décrites ci-dessous ont été intentées contre la Société et, bien que celle-ci ait nié les allégations et ait l'intention de se défendre avec vigueur dans chaque cas, l'issue de chaque poursuite ne peut être prédite avec certitude. Les sommes réclamées à l'égard des poursuites, ou qui pourraient être réclamées, sont importantes et, par conséquent, ces poursuites sont décrites dans la présente notice annuelle.

i] En 2002, deux poursuites ont été intentées devant la Cour supérieure du Québec contre Canaccord Genuity Corp. et d'autres défenderesses, y compris un autre courtier en valeurs mobilières. Dans les deux cas, il s'agit de recours collectifs qui comportent des allégations de pratiques illicites de négociation et de déclaration par la Société et un autre défendeur et des allégations que la Société a fait preuve de négligence dans le cadre d'un placement privé en 2000. Les enquêtes préalables sont terminées et les parties procèdent actuellement à l'échange de rapports d'experts. Canaccord entend contester vigoureusement ces allégations.

ii] La Corporation Canaccord Genuity a été l'un des preneurs fermes d'un appel public à l'épargne de billets garantis de premier rang à 13 % de Redcorp Ventures Ltd. aux termes d'un prospectus daté du 5 juillet 2007. Le placement visait un total de 142,0 millions \$ et Canaccord a participé à hauteur de 12,5 % de ce montant (17,8 millions \$). Un certain nombre d'entités ont donné avis aux preneurs fermes (y compris Canaccord) alléguant que les énoncés dans le prospectus qui décrivaient la sûreté relative aux obligations de Redcorp en vertu des billets étaient incorrects et constituaient, entre autres, des déclarations inexacts négligentes, auxquelles ces entités s'étaient raisonnablement fiées à leur détriment en décidant d'acheter les billets et que, par conséquent, les preneurs fermes (y compris Canaccord) étaient responsables de dédommager ces entités pour toutes les pertes ayant découlé de ces déclarations

inexactes. Les arguments de défense opposables à ces allégations, à ces mises en cause et à la détermination du montant des dommages-intérêts restent à établir. Canaccord entend contester vigoureusement ces allégations.

iii] La Corporation Canaccord Genuity, entre autres, est la codéfendresse désignée dans un recours collectif présenté à la Cour supérieure de justice de l'Ontario en 2010. La demanderesse réclame, entre autres, des dommages-intérêts en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) s'élevant à 50 millions \$ ainsi que des dommages-intérêts punitifs d'un montant de 5 millions \$, allégeant certaines informations trompeuses présentées dans un prospectus déposé par Allen-Vanguard Inc., dans le cadre duquel Canaccord, parmi d'autres, a agi à titre de preneur ferme. Les arguments de défense opposables à ces allégations, à ces mises en cause et à la détermination du montant des dommages-intérêts restent à établir. Canaccord entend contester vigoureusement ces allégations.

iv] Marchés des capitaux Genuity a été désignée à titre de codéfendeur dans le cadre d'un recours collectif présenté à la Cour supérieure de justice de l'Ontario par Marchés mondiaux CIBC Inc. en 2005, alléguant la sollicitation inappropriée auprès d'employés de la demanderesse, le complot, l'incitation à la rupture de contrat, l'ingérence dans des relations commerciales, le manquement à des obligations fiduciaires, l'utilisation inappropriée de renseignements confidentiels et l'appropriation indue de possibilités favorables pour l'entreprise. La demanderesse réclame à Genuity des dommages-intérêts généraux devant être déterminés par la cour ainsi qu'un compte rendu des avantages reçus par l'ensemble des partis dans le cadre de ces activités alléguées. Une poursuite a également été intentée contre l'ensemble des partis à l'égard de dommages-intérêts punitifs d'un montant de 10,0 millions \$. La direction croit pouvoir opposer une défense à ces poursuites et qu'aucun passif n'en résultera pour Genuity. Comme la Corporation Canaccord Genuity a pris en charge la totalité des actifs et des passifs de Genuity, elle peut être assujettie à toute décision qui pourrait être défavorable pour Genuity relativement à ce litige.

Intérêt des membres de la direction et autres dans les opérations importantes

À la connaissance de la Société, à l'exception de ce qui est décrit ci-dessous, après qu'elle se soit dûment informée, aucun administrateur, dirigeant ou actionnaire principal de la Société ni aucun membre du groupe de ces administrateurs, hauts dirigeants ou actionnaires principaux faisant partie de la direction ni aucune personne leur étant liée n'a eu de participation importante directe ou indirecte dans une opération ou une opération envisagée qui a influé ou influera considérablement sur la Société au cours des trois derniers exercices complétés ou au cours de l'exercice considéré.

David Kassie, président du conseil du Groupe et administrateur de la Société; Philip Evershed, administrateur de la Société; et Joao Esteireiro, Dvaipayan Ghose, Earl Rotman, Barry Goldberg, Daniel Daviau, Edward Hirst et David Morrison, qui sont tous hauts dirigeants de La Corporation Canaccord Genuity, filiale en propriété exclusive de la Société, avaient des participations dans l'acquisition Marchés des capitaux Genuity, laquelle est décrite dans la circulaire d'information de la direction datée du 24 mars 2010, aux fins de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 22 avril 2010, sous les rubriques «L'acquisition» et «La Société après l'acquisition», qui sont intégrées par renvoi aux présentes, et dans la déclaration d'acquisition d'entreprise datée du 10 mai 2010, qui est intégré par renvoi aux présentes.

Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

Les Services aux investisseurs Computershare Inc. font fonction d'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société à ses bureaux principaux de Vancouver et Toronto.

Contrats importants

Le 23 avril 2010, la Société a achevé l'opération visant l'acquisition du plein contrôle de Genuity, entreprise de services de consultation et de restructuration indépendante et de premier plan au Canada, pour une contrepartie se composant de 26,5 millions d'actions ordinaires de Canaccord évaluées à 271,9 millions \$ et d'une somme au comptant de 30,0 millions \$. Se reporter à la page 10 pour de plus amples renseignements sur l'acquisition.

Le 22 novembre 2010, la Société a annoncé qu'elle consentait à acquérir la totalité de TBG, société chinoise indépendante de premier plan offrant des services de financement de sociétés dont le siège social se trouve à Beijing. Le prix d'acquisition s'est établi à 3,0 millions \$, plus un montant additionnel pouvant atteindre de 1,0 million \$ à titre de rajustement du fonds de roulement après la réalisation de l'acquisition. L'acquisition a été conclue le 17 janvier 2011. Se reporter à la page 10 pour de plus amples renseignements sur l'acquisition.

Exception faite de ces contrats et des contrats conclus dans le cours normal des affaires, Canaccord n'a conclu aucun contrat important au cours du dernier exercice complété, ni conclu précédemment quelque contrat encore en vigueur pouvant raisonnablement être considéré comme important.

Experts

Les auditeurs de la Société sont Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., lesquels ont préparé le rapport des auditeurs indépendants figurant à la page 67 du rapport annuel de l'exercice 2011.

Honoraires pour les services des auditeurs externes

Le total des honoraires facturés pour des services professionnels rendus pour les exercices clos les 31 mars 2011 et 2010 sont les suivants :

	2011		2010	
Honoraires d'audit	1 657 150	\$	1 676 895	\$
Honoraires liés à l'audit	190 800		472 000	
Honoraires de fiscalité – observation et préparation	276 700		476 345	
Honoraires de fiscalité – services consultatifs ¹	516 150		368 205	

¹) Comprennent les travaux de consultation sur diverses questions liées à l'impôt des sociétés, y compris les honoraires de fiscalité relatifs aux acquisitions.

Comités

Comité d'audit

Le comité d'audit assiste le conseil d'administration dans l'accomplissement de ses fonctions de supervision en assurant la surveillance des pratiques de Canaccord en matière de présentation de l'information financière ainsi que des communications financières. Le comité d'audit est actuellement composé de Terrence Lyons (président), Massimo Carello et William Eeuwes. Chacun possède des compétences financières. MM. Lyons, Carello et Eeuwes sont indépendants de la direction

Le comité d'audit a notamment comme fonctions et devoirs particuliers :

- de revoir les états financiers consolidés intermédiaires et annuels de Canaccord, les rapports de gestion annuels et intermédiaires, ainsi que les communiqués de presse s'y rapportant avant leur diffusion publique;
- d'évaluer les conventions comptables de Canaccord et de discuter de leur justesse avec la direction et les auditeurs externes de Canaccord;
- d'assister la direction à relever les principaux risques d'affaires de Canaccord;
- d'examiner les plans des auditeurs externes aux fins de l'évaluation des contrôles financiers internes de Canaccord et des tests à leur égard;
- de superviser les auditeurs externes de Canaccord, notamment en approuvant les modalités de leur mandat.

La formation et l'expérience connexe (s'il y a lieu) de chaque membre du comité d'audit sont décrites ci-après.

Terrence Lyons (président du conseil) – M. Lyons est président du conseil de Northgate Minerals Corporation. Northgate met actuellement sur pied en Ontario le projet Young Davidson portant sur trois millions d'onces d'or, exploite deux mines d'or en Australie et est en voie d'agrandir la mine souterraine Kemess, située dans le nord de la Colombie-Britannique.

M. Lyons est ingénieur civil (Université de la Colombie-Britannique) et détient un MBA de l'Université Western Ontario. Il siège au conseil consultatif de la Richard Ivey School of Business et participe activement à des événements sportifs et caritatifs. Il a été gouverneur de la Fondation olympique canadienne et président du conseil de la Mining Association de la Colombie-Britannique. En 2007, il a reçu la médaille INCO de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole en reconnaissance de ses services exceptionnels au sein du secteur minier.

En plus de Financière Canaccord Inc. et de Northgate Minerals Corporation, M. Lyons est administrateur des sociétés ouvertes suivantes : Diamonds North Resources Ltd., Eacom Timber Corporation, Pacific Wildcat Resources Corporation, Polaris Minerals Corporation, Reliable Energy Ltd., Sprott Resource Corp. et TTM Resources Inc. Il est également administrateur de BC Pavilion Corporation (PavCo) ainsi que de plusieurs sociétés fermées.

Massimo Carello – M. Carello est administrateur de sociétés et investisseur dans des sociétés privées. Il a été président du conseil et chef de la direction de Fiat UK Ltd, de 1990 à 2001, et de Diners Club UK Ltd., de 2001 à 2004. Il a été membre du comité des présidents de la Confédération of British Industry (CBI) de 1998 à 2003 et a été membre du comité européen de CBI. Il a été vice-président de la chambre de commerce italienne au R.-U. de 1998 à 2005. Outre Financière Canaccord Inc., M. Carello est administrateur et membre du comité d'audit des sociétés ouvertes suivantes : Canadian Overseas Petroleum Ltd. et Orsu Metals Corporation. Jusqu'en décembre 2010, il était également administrateur et membre du comité d'audit d'Uranium One Inc.

William J. Eeuwes – M. Eeuwes est administrateur de la Société. Il est premier vice-président et directeur général de Manuvie Capital, division de La Compagnie d'Assurance-vie Manufacturers. Il est responsable de quatre équipes de gestion d'actifs alternatifs au Canada : Manuvie Capital (souscriptions privées et financement mezzanine), Financement de projet (électricité et infrastructure), Regional Power Inc. et NAL Resource Management Limited (pétrole et gaz). Avant de se joindre à Manuvie en 1999, M. Eeuwes a fait carrière dans les banques, comptant 25 ans d'expérience en prise ferme et en gestion de diverses activités de financement, notamment les acquisitions par emprunt, les prêts aux grandes entreprises et le financement de projet. M. Eeuwes est diplômé de la Richard Ivey School of Business de l'Université Western Ontario.

Une copie de la charte du comité d'audit est jointe en annexe A des présentes. Les auditeurs font le suivi constant des honoraires relatifs à tous les services liés à l'audit et services autres que d'audit. Le conseil d'administration a établi une politique selon laquelle les honoraires pour des services autres que des services d'audit ou de fiscalité ne doivent pas, sans l'approbation du comité, excéder 25 % des honoraires pour des services d'audit ou de fiscalité.

Comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération

Le comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération s'emploie à maintenir des normes élevées en matière de gouvernance d'entreprise axées sur un conseil d'administration solide et diligent et sur la gestion prudente de la rémunération des dirigeants. Le comité doit être composé d'au moins trois membres, chacun étant nommé annuellement par le conseil d'administration. Le comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération est composé de Michael Harris (président), William Eeuwes et Terrence Lyons, ceux-ci étant tous indépendants de la direction au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières.

Le mandat du comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération comprend :

- l'élaboration de lignes directrices appropriées en matière de gouvernance d'entreprise et la formulation de recommandations à cet égard au conseil d'administration;
- l'identification de futurs membres du conseil et des comités et l'évaluation annuelle du rendement du conseil;
- l'évaluation du rendement du chef de la direction et la détermination de sa rémunération;
- l'examen de la rémunération de tous les hauts dirigeants et la formulation de recommandations à cet égard au conseil;
- l'établissement et l'octroi (ou la délégation de ce pouvoir) d'attributions d'actions ou d'options sur actions aux employés en vertu des régimes d'intéressement de Canaccord;
- l'examen des politiques et programmes clés en matière de ressources humaines.

La formation et l'expérience connexe (s'il y a lieu) de chaque membre du comité sont décrites ci-après.

Michael D. Harris, IAS.A (président) – Mr. Harris est conseiller au sein du cabinet d'avocats Cassels Brock & Blackwell LLP et président de Steane Consulting Ltd., sa propre société d'experts-conseils. Auparavant, il était conseiller d'affaires principal au sein du cabinet d'avocats Goodmans LLP. De 1995 à 2002, il a été premier ministre de l'Ontario. M. Harris est aussi administrateur d'un certain nombre d'autres sociétés ouvertes, et siège au conseil d'administration de la Fondation Tim Horton pour les enfants et de la Mount Royal College Foundation. Il est titulaire d'une accréditation à titre d'IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

William J. Eeuwes – se reporter au profil présenté dans la section «comité d’audit».

Terrence A. Lyons – se reporter au profil présenté dans la section «comité d’audit».

Renseignements supplémentaires

Des renseignements supplémentaires concernant la Société peuvent être obtenus dans le site Web de SEDAR, à l’adresse sedar.com.

Des renseignements supplémentaires, dont la rémunération et la dette des administrateurs et hauts dirigeants, les principaux porteurs de titres de la Société et les options visant l’achat de titres se trouvent dans la circulaire d’information de la Société relativement à sa dernière assemblée annuelle des actionnaires.

D’autres informations financières sont également fournies dans les états financiers consolidés et le rapport de gestion de la Société pour son dernier exercice complété.

Annexe A – Charte du comité d’audit

1. MANDAT

Le comité d’audit du conseil d’administration de la Société (le «comité d’audit») a pour mandat premier d’assister le conseil à superviser la présentation de l’information financière et les communications financières de la Société. Cette supervision comprend :

- a) l’examen des états financiers consolidés et des communications financières transmis aux actionnaires et diffusés dans le public;
- b) l’examen des systèmes de contrôle interne pour garantir l’intégrité de la présentation de l’information financière de la Société; et
- c) la surveillance de l’indépendance et du rendement des auditeurs externes de la Société et la présentation de rapports sur le travail des auditeurs externes directement au conseil.

2. COMPOSITION ET ORGANISATION DU COMITÉ

2.1 Le comité d’audit doit être composé d’au moins trois administrateurs.

2.2 Sous réserve des lois applicables en matière de valeurs mobilières (y compris les dispenses), chaque membre du comité d’audit doit être indépendant. Un membre du comité d’audit est indépendant s’il n’a aucune relation importante, directe ou indirecte, avec un émetteur. Une relation importante s’entend d’une relation qui, de l’avis du conseil d’administration de l’émetteur, pourrait raisonnablement entraver l’exercice du jugement indépendant d’un membre du comité.¹

2.3 Chaque membre du comité d’audit doit avoir des compétences financières, ce qui s’entend de la capacité de lire et de comprendre un jeu d’états financiers qui présentent des questions comptables d’une ampleur et d’un degré de complexité comparables dans l’ensemble à ceux des questions dont on peut raisonnablement penser qu’elles seront soulevées par les états financiers de l’émetteur.²

2.4 Le conseil nommera chaque année, parmi ses membres, ceux qui composeront le comité d’audit pour un mandat de un an. Le mandat des membres peut être renouvelé.

2.5 Le conseil nommera aussi un président du comité d’audit (le «président du comité d’audit») pour un mandat de un an. Le président du comité d’audit peut agir à ce titre pendant un nombre de mandats consécutifs indéterminé.

2.6 Un membre du comité d’audit peut être destitué ou remplacé en tout temps par le conseil. Le conseil comblera tout poste vacant au sein du comité d’audit par la nomination de l’un des membres du conseil.

3. RÉUNIONS

3.1 Le comité d’audit se réunira au moins cinq fois par année. Le président du comité d’audit peut, s’il y a lieu, convoquer des réunions spéciales.

3.2 Une réunion du comité d’audit aura quorum si une majorité des membres sont présents.

¹ Règlement 52-110 (*Comités de vérification*), paragraphe 1.4.

² Règlement 52-110 (*Comités de vérification*), paragraphe 1.6.

3.3 Les membres peuvent participer aux réunions du comité d'audit par téléconférence, par vidéoconférence, ou à l'aide d'autre matériel de communication semblable permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer entre elles.

3.4 Le président du comité d'audit fixera l'ordre du jour de chaque réunion, après consultation de la direction et des auditeurs externes. Les documents relatifs à l'ordre du jour, comme les projets d'états financiers consolidés, doivent être transmis aux membres du comité d'audit de façon à ce qu'ils disposent d'un délai raisonnable pour les examiner avant la réunion.

3.5 Les auditeurs de la Société seront informés du nom des membres du comité d'audit et recevront un avis de convocation aux réunions du comité d'audit auxquelles ils seront invités à participer et dans le cadre desquelles ils auront droit de parole sur les questions relatives à leurs devoirs.

3.6 Un procès-verbal fidèle des réunions du comité d'audit consignait les décisions prises par le comité sera dressé. Le procès-verbal de chaque réunion doit être distribué aux membres du conseil, au chef de la direction, au chef des finances et aux auditeurs externes.

4. RESPONSABILITÉS DU COMITÉ

4.1 Afin d'assister le conseil, le comité d'audit :

Auditeurs externes

- a) choisira, évaluera et recommandera au conseil, en vue de l'approbation des actionnaires, les auditeurs externes qui examineront les comptes, contrôles et états financiers de la Société;
- b) évaluera, avant l'audit annuel effectué par les auditeurs externes, l'étendue et la portée générale de leur examen, y compris leur lettre de mandat;
- c) fixera la rémunération à être versée aux auditeurs externes et en recommandera le paiement au conseil;
- d) obtiendra des auditeurs externes la confirmation écrite de leur objectivité et de leur indépendance au sens des règles de déontologie ou du code d'éthique adoptés par l'institut ou l'ordre des comptables agréés provincial dont ils font partie;
- e) recommandera, au besoin, au conseil de remplacer les auditeurs externes;
- f) se réunira au moins chaque année avec les auditeurs externes, hors la présence de la direction, et fera rapport de ladite réunion au conseil;
- g) préapprouvera les services autres que d'audit à être fournis à la Société par les auditeurs externes ainsi que les honoraires liés à ces services;

États financiers consolidés et information financière

- h) examinera les états financiers consolidés annuels audités de la Société, en discutera avec la direction et les auditeurs externes et recommandera leur approbation au conseil;
- i) examinera les états financiers consolidés trimestriels, en discutera avec la direction et recommandera, s'il y a lieu, leur approbation au conseil;
- j) examinera le contenu financier du rapport annuel et recommandera, s'il y a lieu, son approbation au conseil;
- k) examinera le processus d'attestation des états financiers par le chef de la direction et le chef des finances;

- l) examinera le rapport de gestion de la Société, les communiqués de presse fournissant des indications concernant les bénéfices, les communiqués sur les bénéfices annuels et intermédiaires ainsi que les rapports du comité d'audit avant leur communication publique par la Société;
- m) examinera chaque année avec les auditeurs externes les principes comptables de la Société et le caractère raisonnable des jugements et estimations de la direction appliqués aux fins de sa présentation de l'information financière;
- n) examinera et étudiera les rapports et recommandations importants émanant des auditeurs externes, la réponse de la direction, ainsi que la mesure dans laquelle les recommandations formulées par les auditeurs externes ont été mises en œuvre;

Systèmes de gestion des risques, de contrôle interne et d'information

- o) examinera avec les auditeurs externes et la direction les politiques et procédures générales employées par la Société à l'égard de la comptabilité interne et des contrôles financiers;
- p) examinera le caractère approprié des systèmes de sécurité de l'information, systèmes d'information et plans de récupération;
- q) examinera les projets de la direction concernant tout changement aux pratiques ou conventions comptables ainsi que leur incidence financière;
- r) examinera avec les auditeurs externes et, s'il y a lieu, avec le conseiller juridique, tout litige, toute réclamation ou toute éventualité, y compris les cotisations fiscales, susceptible d'influer de manière importante sur la situation financière de la Société et la façon dont ces questions sont présentées dans les états financiers consolidés;
- s) discutera avec la direction et les auditeurs externes de la correspondance avec les organismes de réglementation, des plaintes des employés ou des rapports publiés soulevant des problèmes importants concernant les états financiers ou la présentation de l'information financière de la Société;
- t) assistera la direction dans la définition des principaux risques d'affaires de la Société;
- u) examinera les assurances souscrites par la Société, y compris en matière de responsabilité des administrateurs et dirigeants, et formulera des recommandations à cet égard au conseil;

Divers

- v) examinera les prêts importants consentis par la Société à des employés ou consultants; et
- w) procédera à des examens spéciaux ou exécutera d'autres mandats demandés, à l'occasion, par le conseil.

5. MARCHE À SUIVRE POUR LA GESTION DES PLAINTES CONCERNANT DES QUESTIONS FINANCIÈRES

5.1 Le comité d'audit établira une procédure aux fins de la réception, de la rétention et du suivi des plaintes reçues par la Société relativement à la comptabilité, aux contrôles internes, à la présentation de l'information financière ou à une question liée à l'audit.

5.2 Le comité d'audit veillera à ce que toute procédure aux fins de la réception des plaintes relativement à la comptabilité, aux contrôles internes, à la présentation de l'information financière ou aux questions liées à l'audit permette aux employés de soumettre leurs inquiétudes anonymement et confidentiellement.

6. RAPPORTS

6.1 Le comité d'audit fera rapport au conseil :

- a) sur l'indépendance des auditeurs externes;
- b) sur le rendement des auditeurs externes et les recommandations du comité d'audit;
- c) à l'égard de la reconduction ou cessation de la nomination des auditeurs externes;
- d) sur le caractère adéquat des contrôles internes et contrôles de communication de l'information;
- e) sur l'examen des états financiers consolidés annuels et intermédiaires par le comité d'audit;
- f) sur l'examen des rapports de gestion annuels et intermédiaires par le comité d'audit;
- g) sur la conformité de la Société aux exigences juridiques et réglementaires dans la mesure où elles ont une incidence sur les états financiers de la Société; et
- h) sur toute autre question importante sur laquelle le comité d'audit s'est penché.

7. POUVOIR DU COMITÉ

7.1 Le comité d'audit disposera des ressources et du pouvoir appropriés pour s'acquitter de ses devoirs et fonctions. Le comité d'audit peut, en tout temps, retenir, aux frais de la Société et sans nécessité d'approbation par la direction, les services de conseillers financiers, juridiques ou autres.

7.2 Les auditeurs externes feront rapport directement au comité d'audit.